



COMPTE-RENDU

COMITE DE PROGRAMMATION

LEADER N°16

16/03/2022



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Groupe d'Action Locale
LNCA



Table des matières

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS.....	3
RAPPEL ORDRE DU JOUR.....	4
RESUME DE LA SEANCE.....	5
SUIVI DU PROGRAMME.....	7
Accueil des nouveaux membres du comité et tour de table	7
Approbation du compte-rendu de la consultation écrite de février 2022	7
Point sur la maquette financière.....	8
Enveloppe complémentaire	9
Modification annexe 2 – Eléments financiers.....	10
Approbation du Rapport d’Activité des Moyens mis en Œuvre (RAMO) 2021	11
Projets pour avis de sélection :	11
<i>Plan de référence – Commune de Taller</i>	11
<i>J’aime ma planète, je n’en laisse pas une miette – Commune de Parentis-en-Born</i>	13
<i>Aménagement de cellules commerciales – Commune de Parentis-en-Born</i>	15
<i>Equipement du territoire en stationnement vélo sécurisé – Communauté des communes de Mimizan</i> .	18
<i>Journées prévention santé des saisonniers – Pays</i>	21
<i>Etude de programmation urbaine et paysagère de la plaine des sports – Commune de Mimizan</i>	23
<i>Etude sur l’extension de la halle du marché – Commune de Mimizan</i>	25
DESENGAGEMENT DE FEADER – « déprogrammation »	27
<i>Halles du partage – Commune de Castets</i>	28
Future programmation européenne 2021-2027.....	28
DATE DU PROCHAIN COMITE	29

Le Comité de programmation LEADER s’est réuni à Mimizan à la salle du Forum,
le 16 mars 2022, à 18h.

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

Collège public							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
PONS	Guy	x		FORTINON	Xavier		
MAS	Muriel	x		PUJOS	Eliane		
LEINER	Françoise		x	DELEST	Marie-France		
GOMEZ	Arnaud	x		LUCIANO	Michel	x	
NAPIAS	Gérard		x	GALLEA	Thierry		
MOUHEL	Philippe	x		DUROUT	Gilles		x
LARREZET	Hélène		x	CANTAU	Laëtitia	x	
DOUSTE	Françoise	x		NADAU	Marie-Françoise		x
THOMAS	Sandrine		x	SEGAUT	Céline	x	
TOTAL 9 titulaires				TOTAL 9 suppléants			

En rouge, les membres du collège public participant aux votes des projets.

Collège privé							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
DEZELLUS	Dominique		x	SOUBIELLE	Sandrine	x	
LESPEL	Delphine	x		REZEK	Stéphane		
GORON	Alizée	x		VAN HEESWYCK	Patrick		
COTTIN	Arnaud	x		DELAGE	Marc-Olivier	x	
BOUDIN	Yohann	x		VOLPEI	Sandrine		
DANIEL-CALONNE	Pierre	x		ROUSSEL	Antoine		
HUGUET-AMBLARD	Valérie	x		CHAUVIN	Adèle		
THIZY	Bernard	x		CHARPENTIER	Joseph	x	
PLANTON	Rémi	x		BERTRIN	Vincent		
PERENNES	Alban	x		PECHAUD	Vincent		
QUILLACQ	Denis	x		HELIES	Jean-Marc		
GRILLON	Cédric	x		DUSSOUL	Sophie		
TOTAL 12 titulaires				TOTAL 12 suppléants			

En rouge, les membres du collège privé participant aux votes des projets.

DOUBLE QUORUM RESPECTE :

- Sur 21 votants : 19 membres votants présents soit 90% des membres ayant pouvoir de vote sont présents.
- Parmi ces 19 membres, 12 sont issus du collège privé (63% des membres ayant pouvoir de vote sont issus du collège privé).

ASSISTAIENT EGALEMENT

Nom	Prénom	Structure
WEBER	Sophie	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
LE ROCH	Mathilde	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
CROCHET	Cécile	Département des Landes
SEWERYN	Coralie	Pays
LAVAUD	Célia	Pays
TALEDEC	Marie	Pays

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ◆ Accueil des nouveaux membres du comité et tour de table
- ◆ Modification annexe 3 : Composition du comité de programmation
- ◆ Approbation du compte-rendu de la consultation écrite CP15
- ◆ Point sur la maquette financière
- ◆ Modification annexe 2 – Eléments financiers
- ◆ Approbation du Rapport d'Activité des Moyens mis en Œuvre (RAMO) 2021
- ◆ Rappel notation sur les nouvelles grilles de sélection des projets
- ◆ Projets pour avis de sélection :
 - Plan de référence_Commune Taller
 - J'aime ma planète, je n'en laisse pas une miette_Commune de Parentis
 - Aménagement de cellules commerciales_Commune de Parentis
 - Programme d'équipement du territoire en station vélo sécurisé_Communauté des communes de Mimizan
 - Journées prévention santé des saisonniers_Pays
 - Etude de programmation urbaine et paysagère de la plaine des sports_Commune de Mimizan
 - Etude sur l'extension de la halle couverte_Commune de Mimizan
- ◆ Déprogrammation d'une partie de FEADER :
 - Halle du partage – Commune de Castets
- ◆ Point sur la future programmation européenne
- ◆ Prochain comité : proposition de date 18 mai 2022
- ◆ Questions diverses

Pour sélection		
Porteur de projet	Projet concerné	Montant FEADER programmé
Commune de Taller	Plan de référence	10 000 €
Commune de Parentis-en-Born	J'aime ma planète, je n'en laisse pas une miette	10 000 €
Commune de Parentis-en-Born	Aménagement de cellules commerciales	80 000 €
Communauté des communes de Mimizan	Programme d'équipement du territoire en station vélo sécurisé	25 860 €
Pays	Journées prévention santé des saisonniers	7 775,04 €
Commune de Mimizan	Etude de programmation urbaine et paysagère de la plaine des sports	10 000 €
Commune de Mimizan	Etude sur l'extension de la halle couverte	10 000 €

Pour avis de déprogrammation		
Porteur de projet	Projet concerné	Montant FEADER déprogrammé
Commune de Castets	Halle du partage	1 130.96 €

RESUME DE LA SEANCE

Sélection								
Numéro Osiris	Code mesure	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	Note
A créer	19.2	2.1	Commune de Taller	Plan de référence	10 000€	30 375 €	OUI	14.5/20
A créer	19.2	3.3	Commune de Parentis	J'aime ma planète, je n'en laisse pas une miette	10 000€	19 389,25 €	OUI	15.3/20
A créer	19.2	2.1	Commune de Parentis	Aménagement de cellules commerciales	80 000€	191 171,71€	OUI	15.1/20

A créer	19.2	1.2	Communauté des communes de Mimizan	Equiper le territoire en stationnement vélo sécurisé	25 860€	39 675€	OUI	13.9/20
A créer	19.2	1.1	Pays	Journées prévention santé des saisonniers	7 775,04 €	9 718,80 €	OUI	14.8/20
A créer	19.2	2.1	Commune de Mimizan	Etude de programmation urbaine et paysagère de la plaine des sports	10 000 €	68 702,50€	OUI	12.5/20
A créer	19.2	2.1	Commune de Mimizan	Etude sur l'extension de la halle du marché	10 000 €	18 800€	OUI	13/20

Déprogrammation/sous-réalisation

Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER déprogrammé	Montant total éligible initial	Motif
RAQU19 0217DT0 400037	19.2	2.1	Commune de Castets	Halle du partage	1 130.96 €	1 130.96 €	Différence entre le prévisionnel du marché et le réalisé au niveau du LOT 8 "menuiseries" (pénalité 25% car réalisé > marché).

Modification des documents de mise en œuvre

Type de document	Nature de la modification
Annexe 2	Eléments financiers.
Annexe 3	Composition du comité de programmation.

SUIVI DU PROGRAMME

Yohann Boudin, Président du comité de programmation ouvre la séance à 18H00.

Accueil des nouveaux membres du comité et tour de table

Le comité de programmation intègre 6 nouveaux membres du collège privé :

- Alizée GORON – Restauratrice « Hey Poulette » - Mimizan - Titulaire
- Delphine LESPES – Cave à vins « Vin'Aroha » - Mimizan - Titulaire
- Pierre DANIEL-CALONNE – « Bière Truck Landes » – Ychoux - Titulaire
- Joseph CHARPENTIER – Directeur camping « Ciela Village camping La Rive » - Biscarrosse - Suppléant
- Cédric GRILLON – Graphiste – Vielle-Saint-Girons - Titulaire
- Vincent PECHAUD – La Smalah – Saint-Julien-en-Born - Suppléant

L'annexe 3 relative à la composition du comité de programmation a été modifiée en conséquence, celle-ci est présentée et soumise au vote.

LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 3 EST ACTEE A L'UNANIMITE

Approbation du compte-rendu de la consultation écrite de février 2022

Le relevé de décisions de la consultation écrite est rappelé :

- ◆ Approbation du compte-rendu du 08 décembre 2021
- ◆ Modification annexe 4 - Clauses minimales du règlement intérieur du comité de programmation
- ◆ Projets pour avis de **programmation** :
 - Arènes, dossier travaux – Commune de Parentis-en-Born
 - Animation et fonctionnement 2021 – Pays Landes Nature Côte d'Argent
 - Espace Test Agricole Landais « ETAL 40 » – Département des Landes
 - Halle « La Marensine » - Commune de Saint-Michel-Escalus
- ◆ **Déprogrammation** d'une partie de FEADER :
 - Animation et fonctionnement 2020 – Pays Landes Nature Côte d'Argent

LE COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE EST ACTE A L'UNANIMITE

Point sur la maquette financière

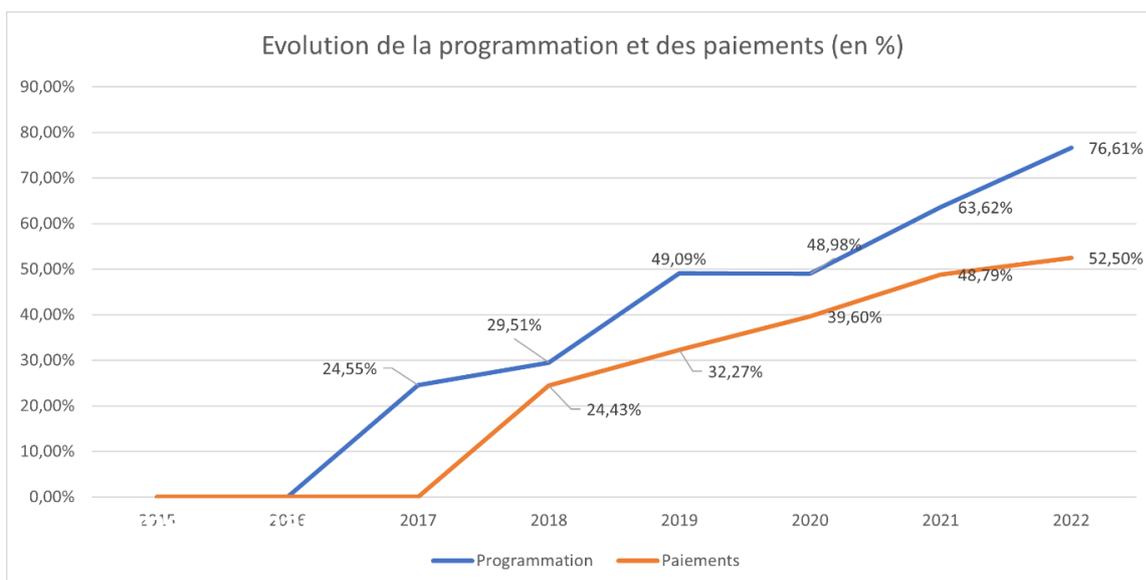
La maquette actuelle est présentée au comité, sur 1 300 000€, 1 166 578.29 € soit près de 90% de l'enveloppe a été consommée pour un total de 36 dossiers (solde de 133 421 ,71€).

	Nb dossiers	Montant	%
Sélection	10	170 588 €	13.12 %
Programmation	26	995 990.29 €	76.61 %
↳ Dont projets payés	17	682 484.41€	52,50%
TOTAL	36	1 166 578.29 €	89.74%

Evolution de la programmation et des paiements (en €)



Evolution de la programmation et des paiements (en %)



Mis à part en 2020, où il y a eu une absence de comité de programmation et donc une stagnation du programme, l'évolution reste constante.

Sur 77% de projets programmés, 53 % ont pu être finalisés et payés. Il y aura un travail important cette année pour continuer d'aider les porteurs de projets à franchir l'ensemble des étapes d'instruction de leur dossier jusqu'au paiement définitif.

Depuis le début d'année :

- **1 dossier payé :**

- Animation 2020 à hauteur de 48 154 (déprogrammation de 1 685.42 €)

- **4 dossiers programmés :**

- Animation 2021
- Halle de Saint Michel Escalus – 43 369.43 €
- Travaux des arènes – 80 000€
- Etal 40 – 10 000€

Enveloppe complémentaire

Au niveau de la maquette financière actuelle, **10.26% des crédits sont encore disponibles soit 133 421.71€** pour sélectionner de nouveaux projets.

En complément, la candidature du GAL à une enveloppe de **crédits supplémentaires a été confirmée à hauteur de 425 621€ dont 12 000€ réservés pour l'appui au montage de la prochaine candidature du GAL aux fonds européens.**

413 621€ seront à réinjecter dans la maquette financière et répartis dans la maquette actuelle par fiche action en fonction des projets reçus à ce jour.

RAPPEL : La condition pour ces projets : qu'ils soient assez mûrs pour être **rapidement réalisés et payés dans le calendrier imposé** de cette fin de programmation soit **au plus tard en juin 2024.**

La maquette financière du GAL s'élève donc à **1 713 621 €** soit un nouveau solde de **+ 547 042,71 €.**

Tâches	Dates limites
Transmission de la demande d'aide complète au GAL par le porteur de projet	31/12/2022
Transmission de la demande d'aide au GUSI par le GAL	30/04/2023
Transmission de la décision juridique attributive au porteur de projet pour signature	31/10/2023
Signature de la décision juridique attributive du FEADER (engagement juridique)	31/12/2023
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GAL par le porteur de projet	30/06/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète au GUSI par le GAL	31/12/2024
Transmission de la dernière demande de paiement complète à l'ASP par le GUSI	30/06/2025
Date limite de paiement final	31/12/2025

Modification annexe 2 – Eléments financiers

L'annexe 2 relative aux éléments financiers du GAL doit être modifiée afin d'intégrer cette enveloppe de crédits supplémentaires. La ventilation de ces crédits s'opère en fonction de la liste de projets potentiels recensés par le GAL et en fonction du solde des fiches actions.

Fiche-action	Actuel	Mouvement	Final
1.1 : Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé	268 000 €	+ 72 000 €	340 000€
1.2 : Adapter la mobilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux	189 022,84 €	- 23 595.48 €	165 427.36€
2.1 : Soutenir les projets de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité	323 086,65 €	+ 199 493.42 €	522 580.07€
2.2 : Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique	0 €	0 €	0 €
3.1 : Structurer et développer les circuits courts/de proximité alimentaires	47 000 €	+ 42 000.32 €	89 000.32€
3.2 : Promouvoir et valoriser l'identité patrimoniale culturelle, artistique, industrielle, historique et naturelle du territoire	99 00 €	-8 080.93 €	91 419.07€
3.3 : Développer de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets	84 500 €	+ 29 153.36 €	113 653.36€
4 : Coopération	20 000 €	-10 000 €	10 000€
5 : Animation	268 890.51 €	+ 112 650.31 €	381 540.82€
TOTAL			1 713 621€

LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 EST ACTEE A L'UNANIMITE

Approbation du Rapport d'Activité des Moyens mis en Œuvre (RAMO) 2021

Le RAMO est un document évaluatif obligatoire pour l'ensemble des GAL (Groupe d'Action Locale) de France. Il constitue une évaluation quantitative et qualitative sur les projets accompagnés et activités menées par fiche-action et objectifs stratégiques.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE EST ACTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION)

Projets pour avis de sélection :

L'animatrice LEADER explique le parcours d'un dossier LEADER et le processus de sélection des projets, fait un rappel sur la notion de conflit d'intérêt et présente les critères de notation de la grille.

Plan de référence – Commune de Taller

Claire Luciano, Maire de Taller présente le projet de plan de référence de la commune.

Le plan de référence est un document cartographique synthétique, de caractère prospectif, qui reflète la stratégie et les objectifs à échéance d'une dizaine d'années, à partir des données issues des inventaires patrimoniaux et de l'analyse socio-économique.

Ce document :

- Garantit la cohérence des projets et des aménagements à venir.
- Définit un **programme d'actions chiffré permettant l'échelonnement des investissements** sur une période de 10 à 15 ans,
- Est réalisé par une **équipe pluridisciplinaire** : urbanisme, architecture, paysage, environnement, économie, sociologie....
- Mobilise des partenaires institutionnels (UTD, Com. De Com, XL Habitat et CAUE)

Ce projet répond au SCOT et s'inscrit dans le PLUI en cours d'élaboration.

5 enjeux ont été identifiés pour la commune :

- **Mobilité / Déplacements** : Sécuriser les déplacements sur les routes départementales, rendre plus lisible le cœur de bourg, faciliter les liaisons douces au sein du village
- **Conforter et préserver le cadre de vie et l'identité de la commune** : volonté de conserver une commune à vocation résidentielle à l'année offrant des services à une population croissante, création d'un véritable centre de bourg structuré, composé de services, de commerces, de logements
- **Aménagement des espaces publics et des équipements** : déplacer les équipements sportifs et les ateliers pour récupérer le terrain nécessaire au développement d'un nouvel espace public, développement des équipements (création locaux associatifs, développement de l'école), création d'une MAM (maison d'assistantes maternelles)
- **Redynamiser l'offre commerciale et de l'habitat** : création de locaux commerciaux permettant l'accueil de nouveaux services, développement d'habitat plus dense et moins consommateur d'espace, création de logements sociaux
- **Valoriser les circuits de promenade et vues paysagères, le patrimoine architectural et les sites naturels**

Calendrier :

- Phase 1 : 3 mois – Diagnostic et enjeux
- Phase 2 : 3 mois – Stratégie de valorisation, plan de référence
- Phase 3 : 3 mois – Programme d’actions pluriannuel « Fiches action »

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant € HT	Financeurs	Montant €	Pourcentage
Bureau d'études	30 375 €	Préfecture des Landes (DETR)	12 150 €	40 %
		FEADER	10 000 €	33 %
		Commune de Taller (Autofinancement)	8 225 €	27 %
TOTAL	30 375 €	TOTAL	30 375 €	100 %

ECHANGES AVEC LE COMITE

A.GOMEZ : La participation citoyenne est-elle prévue pour alimenter le comité de pilotage ?

Claire Luciano : Une réunion publique de présentation est prévue auprès des citoyens. Par ailleurs, les enjeux du plan de référence ont été définis par les différents contacts que nous avons avec la population.

F.DOUSTE : Qui a rédigé le cahier des charges du plan de référence ? Avez-vous une AMO ?

Claire Luciano : La commune elle-même avec un exemple de cahier des charges fourni par le CAUE qui a pu le relire avant sa publication.

F.DOUSTE : Comment allez-vous communiquer auprès des administrés, comment participent-ils ?

Claire Luciano : Sur le terrain, nous sommes en lien constant avec la population, les relations sont très étroites. Une réunion publique sera organisée, les réseaux sociaux seront aussi utilisés.

P.DANIEL-CALONNE : Quelle est l’articulation du plan de référence avec le PLUI de la communauté des communes de Côte Landes Nature ?

Claire Luciano : Certes la commune s’y prend un peu tard pour conduire son plan de référence mais celui-ci s’articulera avec le PLUI en révision. Je n’avais pas connaissance d’un tel document auparavant mais nous y avons vu une réelle opportunité pour Taller et la programmation des investissements de la commune. Nous sommes en lien bien évidemment avec la communauté des communes pour communiquer sur nos avancées.

P. Mouhel : Oui, il n’est en effet pas trop tard pour intégrer les enjeux de Taller dans cette révision.

F.DOUSTE : Qu’avez-vous à ce jour en document d’urbanisme ?

Claire Luciano : Uniquement une carte communale qui est en révision.

LE PROJET EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 14.5/20

J'aime ma planète, je n'en laisse pas une miette – Commune de Parentis-en-Born

Yoann Dubourg, responsable qualité du pôle restauration de Parentis-en-Born présente le projet accompagné de Caroline Mallo, élue déléguée à l'environnement et au développement durable

La cuisine centrale de la commune de Parentis-en-Born souhaite acquérir un bio composteur afin de réduire les déchets dans les cantines et de les transformer en valeur ajoutée. La loi sur la transition énergétique impose une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective. L'objectif étant de réduire de 30% les quantités de nourriture jetées.

Ce projet consiste donc à mettre en place cette nouvelle réglementation et réaliser une économie circulaire autour de l'alimentation. La cuisine centrale a ainsi travaillé sur un nouveau projet alimentaire global qui va de la livraison, production, distribution au recyclage des déchets.

Comment cela fonctionne ? En utilisant un procédé aérobie et grâce à un système breveté de méthode PH+, l'Émeraude STATION donne une matière stabilisée en un laps de temps relativement court d'environ 2 semaines. En effet, le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, pouvant être utilisé en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols.



Ce composte pourra ainsi servir à replanter des légumes réutilisés dans la cuisine centrale ou servir d'amendement pour la terre des jardins de la ville de Parentis-en-Born. L'objectif visé est ainsi de transformer un déchet avec un coût de traitement important (transport et destruction) et ainsi de réduire considérablement la matière d'environ 70%. La cuisine centrale réduira son impact

sur la planète et transformera ces déchets en une véritable ressource. Le gain est évident à l'échelle locale voire à l'échelle du Pays dans une logique de transférabilité.

L'achat d'un bio composteur devra permettre de boucler la boucle d'une économie circulaire.

Enfin, ce projet qui a été récompensé par le trophée REGAL Nouvelle-Aquitaine, cible aussi un public jeune (enfants des écoles élémentaires) et s'intègre dans une démarche globale d'éducation à l'environnement et à la réduction du gaspillage.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant	Cofinancement	Montant
Achat bio composteur	19 389,25 €	FEADER	10 000 €
		Autofinancement	9 389,25 €
TOTAL	19 389,25 €	TOTAL	19 389,25 €

ECHANGES AVEC LE COMITE

M-O.DELAGE : Allez-vous associer à plus ou moins long terme des restaurateurs sur ce projet, par exemple avec un abonnement pour financer le bio composteur avec possibilité de l'utiliser ? En effet, les restaurateurs aussi vont devoir faire face à cette réglementation sans avoir forcément les moyens d'acquérir eux-mêmes ce type de machine.

Yoann Dubourg : Oui, cependant il nous faut d'abord tester la machine au niveau des écoles maternelles afin d'obtenir les résultats possibles avant de diffuser aux autres. Nous allons d'abord mener une étude sur cette machine afin de connaître plus finement ses capacités en situation, nous sommes sur une phase test.

Caroline Mallo : Dans les perspectives nous envisageons la mise en place d'un partenariat avec les restaurateurs, voire aux parentissois.

F.DOUSTE : Une mutualisation avec les écoles du territoire, celle de Gastes par exemple pourrait-elle être envisagée ? En effet, les plus petites écoles de village ne produisent pas assez de déchets pour acquérir seule ce type de bio composteur.

Caroline Mallo : Cheminement, cohérent avec son projet global, c'est une boucle qui se termine pour Parentis. Ce n'est pas un seul bio composteur qui pourra répondre à tous ces besoins mais une réflexion collective qui pourrait être menée dans l'avenir sur la base de cette démonstration.

A.PERENNES : Pouvez-vous expliquer comment cela fonctionne ? Pourquoi ce bio composteur plus qu'un autre ?

Yoann Dubourg : Cette machine représente l'équivalent d'une place de parking. Au milieu vous y mettez vos déchets, un robinet est sur le côté pour vérifier le PH. La température monte jusqu'à 70°C. Au bout du 5^{ème} jour, un tour de manivelle est donné pour mélanger le compost avec des granulés qui sont incorporés. En 2 semaines, le compost sort à l'arrière de la machine. Lien vidéo Youtube « Emeraude création » :

<https://www.youtube.com/watch?v=ToQM9F73hes>

J'ai cherché différentes machines mais souvent elles fonctionnaient à l'électricité, leur coût était supérieur à 30 000€, elles produisaient de la chaleur et en 48h le compost était prêt. Mais avec cette éco station, de manière naturelle en seulement 2 semaines nous obtenons le même résultat et sans électricité consommée. Elle est produite par des travailleurs en insertion.

A.COTTIN : Peut-on récupérer la chaleur produite ?

Yoann Dubourg : Non. Mais c'est la seule machine que j'ai trouvée qui pouvait traiter des produits carnés.

LE PROJET EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 15.3/20

Aménagement de cellules commerciales – Commune de Parentis-en-Born

Marie-Françoise Nadau, Maire de Parentis-en-Born présente le projet, accompagnée de Sandrine Thomas Conseillère Municipale Déléguée.



La municipalité de Parentis, pour atteindre ces objectifs structurant la centralité, a fait construire une résidence intergénérationnelle pour un bailleur social (ENEAL) : 43 logements (21 séniors et 22 familles) seront ouverts à la location dès septembre pour répondre à une demande forte de logements locatifs à loyer modéré et rapprocher les personnes âgées du centre-ville, des services et des commerces.

En rez-de-chaussée de ce bâtiment, la commune souhaite installer 5 cellules de commerciales afin d'y développer des commerces de proximité à loyers attractifs.

L'objectif recherché est de redynamiser le centre-ville en faisant de cette place un lieu de rencontre, d'une part avec cette résidence intergénérationnelle qui comprendra également un local associatif et d'autre part en augmentant l'offre commerciale en favorisant la diversité et la complémentarité de l'activité commerciale.

L'acquisition et l'aménagement des cellules commerciales a pour objectif :

- La pérennisation des commerces à l'année sur le territoire
- L'accessibilité à des nouveaux commerçants grâce à des loyers modérés (maîtrise des loyers par la mairie) – pas de frais d'accès (pas de droit d'accès au bail ni de pas de porte) (primo-accédant)
- une réponse à des besoins définis par des études réalisées



Ce projet en cœur de ville devra :

- Redynamiser l'hyper-centre avec des manifestations / activités dans le centre-ville
- Créer un lieu de rencontre, de partages
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Apporter une complémentarité de commerces : pas de concurrence avec des commerces déjà existants (activités différentes ; choix des nouveaux commerçants réalisés par un comité de pilotage comprenant des représentants de commerçants locaux, d'associations de commerçants, de la CCI, du service développement économique de la communauté de communes).

Pour l'accompagner dans le choix des commerces sélectionnés, la Chambre de Commerces et d'industrie a réalisé une étude à la demande de la Mairie. En complément une participation citoyenne a été mobilisée :

- Rencontres avec des commerçants
- Sondages lors des marchés en plein-air
- Sondages des parentissois, des citoyens

L'aménagement de chaque cellule se fera sur-mesure en fonction de l'activité qui y sera développée, il sera étudié avec chacun des commerçants sélectionnés.

Enfin, une re-végétalisation de la place du kiosque sera également entreprise afin de renforcer un peu plus ce trait de ville parc qui caractérise la commune.

Calendrier :

- ◆ **FEVRIER 2022** : Visite des futurs commerçants sur le chantier :
 - Démarrage de la synergie entre eux,
 - Finalisation de leur plan d'agencement pour adapter les travaux
- ◆ **PRINTEMPS 2022** : Appel d'offre auprès des entreprises
- ◆ **JUIN 2022** : Finalisation des baux commerciaux chez le notaire pour chaque commerce
- ◆ **SEPTEMBRE 2022** : Livraison de la résidence et des cellules commerciales, début des travaux intérieurs
- ◆ **FIN 2022 : IMPLANTATION DES COMMERCES**

Les commerçants choisis feront l'objet d'un **accompagnement privilégié** pendant un an par les personnes dédiées de la CCI DES LANDES ainsi que par le manager de territoire récemment recruté au sein du service développement économique de la Communauté de Communes des Grands Lacs.

Une charte pour l'utilisation des devantures ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public (terrasses) sont prévues.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant HT	Cofinancement	Montant	%
Aménagement des cellules	195 171,17 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	16 057,16 €	8
		FEADER	80 000,00 €	41
		Autofinancement ou emprunt	99 114,01 €	51
			195 171,17 €	100

ECHANGES AVEC LE COMITE

A.PERENNES : Vous avez vendu puis racheté ce bâtiment ? Quels sont les commerces qui ont été sélectionnés ?

M-F Nadau : Les commerçants qui vont s'installer sont soit sur une 1^{ère} installation ou des salariés dans une entreprise qui franchissent le pas pour s'installer. Les commerces retenus sont un magasin de téléphonie, de vêtements fast-fashion, une cave à vins, une épicerie fine italienne et la 5^{ème} cellule n'est pas encore pourvue. Nous étions initialement partis sur des commerces plus traditionnels (primeur, poissonnerie...) mais nous n'avons pas eu une seule offre en ce sens, ce n'était pas non plus attendu par les habitants. Ce qui est choisi va créer ce côté convivial et de rassemblement de notre cœur de ville. Ces commerces n'existent pas sur la commune, nous ne voulions pas de grandes enseignes ou de services que nous avons par ailleurs. L'enjeu était d'avoir des commerçants vivant sur le secteur, pouvant apporter un service inexistant sur la commune.

B.THIZY : Une réaction : bravo pour cette initiative. Nous cherchons depuis des années ce type de solution sur Biscarrosse pour redynamiser le centre-ville avec des commerces à l'année.

M-F Nadau : C'est pour cela que la commune a acheté, pour créer cette dynamique dans l'intérêt général. Il y aura des animations pour en faire une place conviviale. Nous allons dans cette optique revégétaliser la place pour installer des terrasses, faire des animations, des ateliers...

A.PERENNES : Quelles sont les échéances ?

M-F Nadau : Les travaux se terminent en juillet, ouverture des locations à partir de septembre. Les cellules seront opérationnelles fin 2022. Pour être encore plus facilitateur, nous allons prendre les plans d'aménagement des commerçants afin de faire du sur-mesure pour encore plus faciliter leur installation. La commune n'a pas une vocation de profit mais bien d'intérêt général pour Parentis.

F.DOUSTE : Pouvez-vous préciser quelle a été la participation des citoyens sur ce projet ?

M-F Nadau : Tous les foyers ont eu un questionnaire (retour 7%). Les élus sont également allés sur le marché de plein-air le jeudi matin pour interroger les parentissois et les commerçants. La CCI a elle questionné les commerçants non sédentaires.

LE PROJET EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 15.1/20

Équipement du territoire en stationnement vélo sécurisé – Communauté des communes de Mimizan

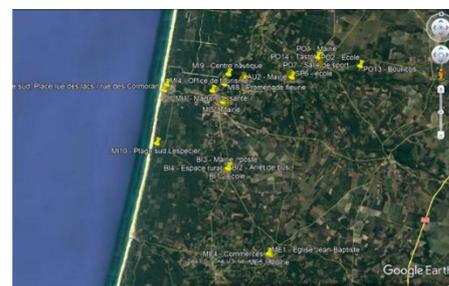
Frédéric Millet, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement de la communauté des communes de Mimizan présente le projet, accompagné par Cadoan Secardin, Chargé de mission transition énergétique.

Dans le cadre de sa politique TEPOS (Territoire à énergie positive), la Communauté de Communes de Mimizan (CCM) a validé en décembre 2020 son schéma directeur cyclable. Cette opération d'envergure a pour vocation de mettre en valeur le réseau de voies vertes existantes (47 km) en reliant son tracé aux différents centres-bourgs du territoire afin de développer l'usage du vélo lors des déplacements quotidiens des usagers.

L'une de ces actions, qui apparaît comme faisant partie des opérations prioritaires et faisant l'objet d'une fiche dédiée (fiche action n°7) concerne les équipements liés au stationnement cyclable. En effet, lors de l'étude réalisée dans le cadre du schéma vélo, l'une des remarques faites était le manque de mobilier urbain permettant le stationnement des deux roues en quantité suffisante. Aussi, afin de pallier ce besoin, la CCM a prévu l'installation d'arceaux vélo pour les prochaines années avec une première opération pour le premier semestre 2022.

Un travail préalable a permis d'identifier les lieux publics qu'il était opportun d'équiper rapidement en arceaux, en ciblant en priorité les usagers « visiteur » (stationnant quelques minutes à quelques heures) et les « écoliers/travailleurs » (stationnant une journée entière au même endroit). Puis, afin d'obtenir une vision plus proche des pratiques réelles du territoire, une concertation a été lancée durant les mois de juillet et août 2021 au cours de laquelle les élus ont donné leur avis et complété la démarche initiale. Ainsi, ce sont donc 50 lieux pour un total de 230 arceaux qui seront équipés en 2022 sur le territoire de la CCM.

Commune	Nombre d'arceaux	TOTAL
Aureilhan	16	230
Bias	15	
Mézos	22	
Pontenx	85	
Saint-Paul-en-Born	26	
Mimizan	66	



Concernant le type d'aménagement retenu, les arceaux ont l'avantage d'offrir la possibilité d'attacher le cadre et la roue de deux vélos, rentrant ainsi dans les prescriptions techniques du CEREMA. De plus, chaque lieu a été défini de manière à garantir la surveillance passive, dans des endroits éclairés et visibles, au plus près des services à desservir et ne bloquant pas la circulation piétonne. Chaque emplacement se situe sur du foncier public (intercommunal ou communal) ce qui permettra un déploiement plus rapide. La signalisation de ces arceaux est prévue dans le cadre du schéma cyclable et fera l'objet d'une opération spécifique.



Des effets multiples sont attendus :

- **La transition énergétique** vers des mobilités plus durables (généraliser la pratique du vélo au quotidien) ;
- Le développement d'une **identité territoriale** propre (territoire vélo et nature) ;
- Vers des **modes de transports plus inclusif** (pour les jeunes n'ayant pas le permis par exemple) et favorisant l'**intermodalité** (travail en lien avec la fréquentation des bus) ;
- Un **levier économique** pour les années à venir (essor des sports de plein air, une mobilité plus locale, favorisant une consommation plus locale, etc.) ;
- Une **connexion avec les intercommunalités voisines** (Grands Lacs, Côte Lande Nature et Cœur Haute Lande) ;
- Une communication dédiée auprès des usagers.

Calendrier :

Etapes du projet	
Date prévisionnelle d'engagement de la première dépense éligible du projet	30/04/2022
Dates clés de la conduite des procédures administratives (marché de travaux) :	
- Mise en consultation du DCE	15/01/2022
- Analyse des offres, négociation, CAO et notification	31/03/2022
Date prévisionnelle de notification du premier marché de travaux	31/03/2022
Date prévisionnelle de début des travaux	30/04/2022
Date prévisionnelle de mise en service	31/07/2022

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT€	Cofinanceurs	Montant €	%
Equipement arceaux	39 675€	FEADER	25 860€	65%
		Département	5 880€	15%
		Autofinancement	7 935€	20%
TOTAL	39 675€	TOTAL	39 675€	

ECHANGES AVEC LE COMITE

F.DOUSTE : Les arceaux vélo sont-ils une action prioritaire dans votre schéma cyclable ?

F. Millet : Oui, il s'agit de la fiche-action n°7 « Développer des solutions de stationnement adaptés »

F.DOUSTE : Certaines communes sont bien fournies en pistes cyclables.

F. Millet : Nous avons 46 km de pistes cyclables existantes aujourd'hui mais besoin d'adapter les accès à ces pistes pour les habitants. Le stationnement vélo fait parti du système c'est une partie de la solution. Si

demain vous souhaitez prendre votre voiture mais vous allez dans un endroit où il n'y a pas de stationnement voiture, vous ne prendrez pas votre voiture, c'est pareil pour le vélo et les pistes cyclables.

D.LESPES : Un plan de communication va-t-il être établi pour communiquer sur ces emplacements et les cartographier ?

F. Millet : Oui, la communication est un volet important du schéma cyclable : faire savoir que cela existe. Nous avons un onglet sur le site de la communauté des communes, une page Facebook pour communiquer sur la démarche et les projets et demain bien entendu une localisation précise de la localisation des arceaux.

Le schéma cyclable et toutes les fiches actions sont disponible sur le site : <https://www.cc-mimizan.fr/fr/environnement/schema-cyclable.html>

Abstention vote pour conflit d'intérêt : Les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Guy Pons**, conseiller communautaire
- **Muriel Mas**, conseillère communautaire
- **Sandrine Soubielle**, ancienne Directrice générale des services de la communauté des communes de Mimizan

LE PROJET EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 13.9/20

Journées prévention santé des saisonniers – Pays

Célia Lavaud, Chargée de mission interfonds présente le projet au comité.

Chaque année, environ 6 000 saisonniers travaillent sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent.



Une enquête menée en 2021 a révélé les difficultés d'accès aux soins des travailleurs saisonniers en raison du coût financier de la consultation, du manque de temps durant la saison ou encore de l'éloignement géographique entre le lieu de travail et le lieu de consultation.

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent via la plateforme NOMAD' Maison des saisonniers porte la seconde édition des journées santé pour les saisonniers du territoire. Une première édition « test » a été développée en 2021 avec uniquement des stands de prévention (solaire, nutrition) et de dépistage Covid.

Pour cette seconde édition, le Pays souhaite développer le projet en lui donnant une plus grande envergure avec notamment de nombreux professionnels de la santé :

- Gynécologues (Cegidd)
- Dentistes (UFSBD 40)
- Ophtalmologues (Lions club)
- Ostéopathes (Collège Ostéopathie Bordeaux)
- Médecine du travail
- Stand nutrition et prévention solaire (Ligue contre le cancer)
- Stand addictions (association Addictions France + La Source)



Ainsi que des animations autour du bien-être :

- Initiation au yoga (Born yoga)
- Massages (Osmose)

Les objectifs sont multiples :

- Permettre aux travailleurs saisonniers d'être acteur de leur santé (bilan de santé)
- Prévenir et sensibiliser aux conduites à risque (alcool, toxicomanie...)
- Permettre aux travailleurs saisonniers d'avoir accès à des conseils gratuitement
- Échanger sur tous les sujets concernant la santé
- Fidéliser les travailleurs saisonniers
- Contribuer à renforcer l'activité socio-économique sur le territoire

La première semaine de juillet a été ciblée comme étant la plus favorable pour les saisonniers :

- Lundi 4 juillet, Biscarrosse-plage
- Mercredi 6 juillet, Mimizan-plage
- Vendredi 8 juillet, Contis

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant	Cofinancement	Montant
Ophthalmologues	900 €	FEADER	7 775,04 €
Dentistes	2 566,80€	Autofinancement	1 943,76 €
Séances de yoga	150 €		
Massage	360 €		
Communication	2 752 €		
Salaire	2 600 €		
Coûts indirects 15 %	390 €		
TOTAL	9 718,80 €		9 718,80 €

ECHANGES AVEC LE COMITE

A.GORON : Comment avez-vous prévu de gérer les flux et files d'attente en cas de forte affluence ?

Célia Lavaud : Cette année nous organisons les journées sur une journée complète contrairement à l'année dernière où nous étions sur une ½ journée avec des amplitudes horaires du coup plus étendues pour permettre à un maximum de saisonniers de bénéficier de ces consultations. Nous serons également positionnées à l'entrée des stands pour éventuellement rebasculer certains participants sur les stands moins fréquentés en attendant qu'une place se libère.

Coralie Seweryn : Chaque année nous évoluons et tirons les enseignements des éditions précédentes pour nous adapter et proposer des services qui répondent toujours plus aux besoins exprimés. Nous ambitionnons d'avoir plus de services itinérants au plus proche des saisonniers. Nous sommes sur une 2^{ème} édition, nous espérons donc en effet plus de monde.

Célia Lavaud : Nous essayons de nous adapter aux secteurs d'activité des saisonniers avec des tranches horaires larges pour notamment les saisonniers en restauration.

A.GORON Quel était le délai d'attente l'année dernière ?

Célia Lavaud : L'année dernière était une année particulière avec le covid mais les délais d'attente étaient raisonnables.

Abstention vote pour conflit d'intérêt : Les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Guy Pons**, membre du conseil syndical du Pays
- **Muriel Mas**, Vice-présidente du Pays
- **Arnaud Gomez**, Président du Pays
- **Philippe Mouhel**, Vice-président du Pays
- **Françoise Douste**, Vice-présidente du Pays
- **Laëtitia Cantau**, membre du conseil syndical du Pays
- **Céline Ségaut**, Vice-présidente du Pays

LE PROJET EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 14.8/20

Etude de programmation urbaine et paysagère de la plaine des sports – Commune de Mimizan

Frédéric Pomarez, Maire de Mimizan présente le projet, accompagné par Morgane Letanoux, Directrice générale des services.

L'un des projets emblématiques que souhaite porter la Commune de Mimizan est l'aménagement du site dit



de la « Plaine des sports » situé en cœur de bourg et qui accueille aujourd'hui, sur une superficie d'environ 87 050 m², un gymnase, un dojo, des terrains de sports, une piscine intercommunale. Les capacités d'accueil de ces structures sont aujourd'hui insuffisantes pour répondre à tous les besoins et il est nécessaire de rénover certains bâtis devenus non conformes ou vétustes.

Compte tenu de la localisation stratégique de cet espace et de sa nécessaire connexion avec le bourg, les équipements scolaires (collège), les équipements culturels et administratifs avoisinants, ainsi que sa qualité paysagère, les élus ont souhaité, au-delà de la seule réflexion sur les équipements sportifs, lancer une étude de

programmation urbaine et paysagère sur un périmètre plus large que la seule plaine des sports.

Au vu des enjeux de l'aménagement de ce site qui vont bien au-delà de la seule réflexion sur la réhabilitation ou le complément de l'offre en équipements sportifs, la commune a décidé de lancer une étude de programmation urbaine et architecturale.

Les objectifs de cette étude :

- Parvenir à une compréhension globale et précise de toutes les problématiques d'un site emblématique et stratégique situé en cœur de ville et non pas raisonner uniquement sur chacun des équipements sportifs considérés de manière autonome,
- Bien définir les objectifs de restructuration du site,
- Aider la commune à opérer des choix stratégiques,
- Qualifier et quantifier le programme,
- Créer un aménagement lié et connecté à son environnement et l'insérer sur le plan urbain et paysager,
- Estimer les coûts du projet global et phaser sa réalisation progressive dans le temps et l'espace.

Le rôle de la mission de programmation :

Il s'agira d'une part, d'aider la maîtrise d'ouvrage à exprimer et justifier ses objectifs opérationnels et à définir les conditions de leur mise en œuvre (urbaines, financières, sociales, de calendrier, partenariales, de montage opérationnel, etc.) :

- Définir les usages, publics et activités qui « habiteront » l'espace défini (équipements et services, activités, mobilités...).
- Quantifier et qualifier les performances attendues des programmes qui conditionneront la composition spatiale du projet

- Préciser les conditions opérationnelles de déploiement du projet (économie, phasage, montage, recherche de subventions)

Il s'agira d'autre part, à l'issue de l'analyse des avantages et inconvénients de l'ensemble des paramètres et options possibles, de formaliser de façon pertinente et équilibrée, la demande de la maîtrise d'ouvrage à l'adresse de la maîtrise d'œuvre.

Une équipe pluridisciplinaire a été retenue pour accompagner la commune :

- ◆ **Propolis** : Mandataire : urbaniste et programmiste spécialiste des projets sportifs et de loisirs
- ◆ **Thierry Girault** : Architecte
- ◆ **EL Paysage** : Paysagiste géographe + compétence en matière de concertation
- ◆ **SCE** : Ingénierie des infrastructures/ Mobilités/Environnement/ hydraulique

Calendrier :

- ◆ **Janvier** : réunion de lancement de la maîtrise d'œuvre
- ◆ **17 mars** : présentation du diagnostic
- ◆ **Avril** : présentation des différents scénarios d'aménagement envisageables
- ◆ **Mai** : réflexions et choix du scénario retenu
- ◆ **Fin mai** : présentation du programme
- ◆ **Fin juin** : présentation du programme finalisé

Les marchés de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de certains équipements pourraient être lancés à l'automne 2022.

La **concertation** avec les utilisateurs : associations, sportifs en pratique individuelle, riverains, l'Education nationale, la Communauté de communes sera menée sur toute la période d'élaboration du projet. Le groupement a proposé des méthodes de concertation innovantes : tables longues sur site, plateforme, ...

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT€	Financement	Montant €	%
Prestation – Détermination du scénario	50 427,50€	FEADER	10 000 €	15%
Prestation – Elaboration programme équipements	18 275€	Région	10 000€	15%
		Autofinancement	48 702,50€	70%
TOTAL	68 702,50€	TOTAL	68 702,50€	

Abstention vote pour conflit d'intérêt : Les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Guy Pons**, membre du conseil syndical du Pays
- **Muriel Mas**, Vice-présidente du Pays

LE PROJET EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 12.5/20

Etude sur l'extension de la halle du marché – Commune de Mimizan

Frédéric Pomarez, Maire de Mimizan présente le projet, accompagné par Morgane Letanoux, Directrice générale des services.



La commune engage une mission de maîtrise d'œuvre qui portera à la fois sur l'extension de la halle du marché couvert de Mimizan-plage ainsi que sur l'aménagement léger de la place du marché.

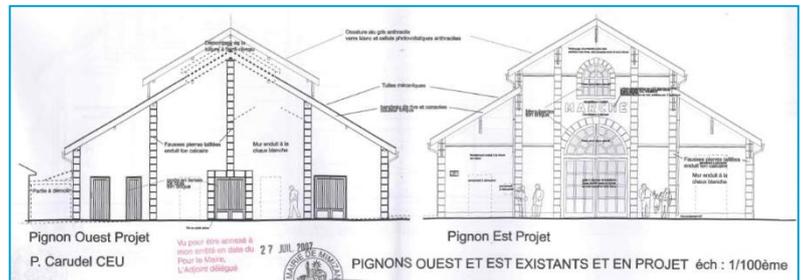
Constat :

La halle du marché est située dans le cœur de la zone commerciale de la plage. Malgré sa position stratégique, cet ancien équipement public souffre d'un manque d'intégration avec son environnement immédiat.

La halle a été conçue à une époque où l'urbanisation de Mimizan était différente, et sa façade principale était tournée vers l'ancienne Gare. Aujourd'hui, les accès sont différents et la halle côtoie une place qui s'est constituée petit à petit sur ses façades Nord et Est en délaissant la halle sur l'angle du fond de la place.

Depuis l'avenue Maurice Martin ou de la rue Brémontier les façades qu'elles offrent aux visiteurs qui découvrent le site sont peu ouvertes vers l'extérieur et n'invitent pas à la découverte. Les nombreuses activités présentes l'été sur la place la halle du marché sont juxtaposées sans pouvoir s'enrichir mutuellement de leur présence.

La qualité patrimoniale du bâtiment, la place d'environ 4 000m² en béton désactivé avec son aménagement en gradin constituent un ensemble urbain très fort. La volonté de la commune est de dynamiser l'attrait des halles du marché couvert en lui redonnant un rôle actif et moteur au sein de la place piétonne autant pour les résidents à l'année que pour les touristes. A cette fin, le projet est de réaliser des bancs supplémentaires et de créer un espace de dégustation, de partage et de convivialité au sein du bâtiment en le valorisant par un travail sur son extension latérale et ses abords immédiats au niveau de la place.



Un aménagement de la place est également prévu permettant à la fois de lui conserver sa multifonctionnalité tout en mettant en exergue la continuité avec les halles et de redonner au bâtiment sa fonction d'élément structurant de l'espace public. La volonté est de faire de cet espace un lieu de vie, d'échange et de convivialité de cœur de station balnéaire, qui doit se faire en complémentarité avec les espaces circulants que sont l'avenue piétonne Maurice Martin, la rue Brémontier ainsi que le front de mer.

L'étude portera notamment sur :

- ◆ La réalisation des aménagements extérieurs devra conduire à une optimisation et à fluidifier la circulation piétonne des allées commerçantes en préservant la possibilité durant la saison estivale d'installer des stands festifs ou des podiums.
- ◆ Ce projet sera travaillé dans une approche concertée avec les commerçants, les riverains et le public. Une attention particulière sera donc portée sur ce volet.

- ◆ Les élus souhaitent que les propositions faites permettent une rénovation de ces espaces de façon innovante et moderne, tout en respectant les contraintes imposées à ce site chargé d'histoire et dont le pignon est doit être préservé.

Composition de la maîtrise d'œuvre retenue :

- Référent : Architecte DPLG : Stéphane GACHET
- Bureau d'études architecte, Aménagement et espaces verts : L. GACHET (architecte d'intérieur et paysagiste), V. JEAN, dessinatrice
- Structures fluides : OTCE

Calendrier :

- ◆ **11 mars** : réunion de lancement de la maîtrise d'œuvre
- ◆ **1^{er} avril** : présentation esquisse
- ◆ **1^{ère} quinzaine d'avril** : réunion Architecte des bâtiments de France
- ◆ **Mai** : avant-projet sommaire
- ◆ **Juin** : avant-projet détaillé
- ◆ **Juillet/août** : consultation des entreprises
- ◆ **Septembre** : choix des entreprises

Les travaux pourraient démarrer à l'automne 2022 pour livrer un bâtiment opérationnel à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

La **concertation** avec les commerçants des halles et alentours ainsi que les riverains et l'information sur le projet seront menées sur toute la période d'élaboration du projet puis lors des travaux qui se feront en site occupé.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT€	Financement	Montant €	%
Bureau d'étude	18 800€	Autofinancement	8 800 €	47%
		FEADER	10 000€	53%
TOTAL	18 800€	TOTAL	18 800€	

ECHANGES AVEC LE COMITE

M-O. DELAGE : Comment est ouverte aujourd'hui cette halle ?

Frédéric Pomarez : Elle est ouverte jeudi vendredi samedi et dimanche toute l'année avec une activité surtout le week-end. Nous avons une forte demande d'ouverture de bancs supplémentaires surtout sur la poissonnerie.

D.LESPES : L'enveloppe des travaux comprend-elle la rénovation des halles existantes ?

Frédéric Pomarez : Oui, nous prenons en compte l'aménagement intérieur de la circulation interne au sein des halles. Nous allons rester sur cette enveloppe, si nous voulons aller plus loin nous devons engager une réflexion pour aller au-delà.

Abstention vote pour conflit d'intérêt : Les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Guy Pons**, membre du conseil syndical du Pays
- **Muriel Mas**, Vice-présidente du Pays

LE PROJET EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 13/20

DESENGAGEMENT DE FEADER – « déprogrammation »

L'animatrice LEADER explique à quel niveau se situe le processus de déprogrammation de FEADER.

Lors de l'instruction de la demande de paiement, il peut arriver que le projet ait finalement moins dépensé que les montants initialement prévus ou au contraire que les dépenses aient été supérieures au prévisionnel. Dans le cas de dépenses plus importantes, une pénalité peut être appliquée lors de l'instruction si l'écart est supérieur à 20% et si les justifications de cet écart ne sont pas suffisantes.

Le montant du fonds européen FEADER est recalculé à cette étape. Le FEADER programmé initialement ne pourra être supérieur au montant programmé, en revanche, lorsqu'il est recalculé à la baisse on parle alors de « déprogrammation du FEADER » qu'il faut comprendre comme un désengagement d'une partie du FEADER initialement attribué. Le montant « déprogrammé » est alors réintégré dans la maquette financière LEADER.

Rappel – Processus d'un dossier LEADER



Halles du partage – Commune de Castets

	Montant du projet éligible	FEADER
Initial	725 365,91 €	80 000€
Final	715 111 ,39 €	78 869,04 €

Soit une déprogrammation de **1 130.96 €**.

Raison : Différence entre le prévisionnel du marché (5 304.84 €) et le réalisé (9 820.34 €) au niveau du LOT 8 “menuiseries”. Un avenant signé le 04/03/2020 par le pouvoir adjudicateur rajoute +4 515.50 € au marché initial, soit une plus-value de plus de 50 % (85.12%).

Future programmation européenne 2021-2027

La candidature du territoire Landes Nature Côte d’Argent à la future programmation européenne est à déposer le **17 juin 2022**. Elle consiste en l’écriture des stratégies de développement local 2021-2027, la rédaction des nouvelles fiches-actions découlant de cette stratégie, ainsi que la définition des lignes de partage FEDER / FEADER. En effet, la nouveauté sur cette nouvelle programmation européenne est que le GAL sélectionnera des projets sur LEADER mais également sur l’axe 5 du programme opérationnel FEDER. Cela représente une enveloppe de 2,2 M€ (2 208 654€) pour les projets du GAL. Cependant, cette enveloppe pourra être revue à la baisse en fonction de la capacité du GAL à sélectionner et programmer les nouveaux projets. Une « clause de revoyure » dès la 1^{ère} année sera imposée : si la dynamique de programmation des projets n’était pas assez soutenue, l’enveloppe de 2,2M € sera amputée d’une partie des fonds au profit des territoires « dynamiques ».

Un nouveau comité de programmation se réunira dès janvier 2023 et coexistera avec le comité LEADER actuel.

Le Pays, structure porteuse de la future stratégie sera accompagné d’un prestataire pour la rédaction de cette stratégie. En parallèle, le Pays organisera dès avril 6 ateliers d’échanges / foire aux projets :

- ◆ **Ressources locales – 13 avril** – 10h-12h - Salle des arènes de Parentis
- ◆ **Transitions - 27 avril** – 10h-12h - Foyer rural de Mézos
- ◆ **Culture et patrimoines – 3 mai** – 10h-12h - Aerial de Bouricos à Pontenx
- ◆ **Tiers-lieux - 10 mai** – 10h-12h – Halle du marché de Saint-Julien-en-Born
- ◆ **Revitalisation, attractivité des centres bourgs – 19 mai** – 10h-12h - Salle des fêtes de Sainte-Eulalie
- ◆ **Services à la personne – 23 mai** – 10h-12h – Salle du Barrat à Castets

Enfin, courant avril-mai, un groupe de travail « comité LEADER » sera organisé afin de recueillir :

- ◆ Votre retour d’expérience LEADER
- ◆ Vos idées et suggestions pour la future candidature

DATE DU PROCHAIN COMITE

Le prochain comité LEADER aura lieu le **18 mai 2022** (*horaire et lieu à préciser*).

FIN DE LA SEANCE à 21h.

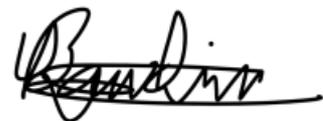
M. Arnaud GOMEZ

Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent



M. Yohann BOUDIN

*Président du Comité de programmation
du Pays Landes Nature Côte d'Argent*



ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION ~~V7 à compter du 01/07/2024~~ V8 à compter du 16/03/2022

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
COLLEGE PUBLIC			
BILLAC JEAN-MARC PONS Guy	Vice président de la Communauté de Communes de Mimizan Conseiller communautaire	Titulaire	Maire de Pontenx-les-Forges Conseiller municipal
FORTINON XAVIER	Président de la Communauté de Communes de Mimizan	Suppléant	1 ^{er} Vice-président du Conseil départemental des Landes
TROUVE Didier MAS Muriel	Maire de Saint Paul en Born Conseillère communautaire	Titulaire	Apiculteur, Conseiller communautaire Conseillère municipale
PONS Guy PUJOS Eliane	Conseiller communautaire Maire de Saint-Paul-en-Born	Suppléante	Conseiller municipal NC
GOURDON Jean LEINER Françoise	Maire de Mézos Conseillère municipale de Mézos	Titulaire	Conseiller communautaire Dirigeante BFL Evolution coaching professionnel
BOURDENX Arnaud DELEST Marie-France	Conseiller municipal Mairie de Mimizan Conseillère communautaire	Suppléante	Conseiller communautaire
CARAMANTE Ange GOMEZ Arnaud	Adjoint à la Mairie de Vielle-Saint-Giron Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent	Titulaire	Conseiller Communautaire Adjoint Maire de Saint-Julien-en-Born, conseiller communautaire Communauté de communes Côte Landes Nature
CAUSSEQUE Marie-José LUCIANO Michel	Maire de Lévignae Conseiller municipal Mairie de Taller	Suppléant	Conseillère communautaire Conseiller communautaire Communauté de commune Côte Landes Nature
WATIER Jean NAPIAS Gérard	Conseiller municipal à Lit-et-Mixe Maire de Lit-et-Mixe	Titulaire	Vice-président de la Communauté de communes Côte Landes Nature
NAPIAS Gérard GALLEA Thierry	Président de la Communauté de Communes Côte Landes Nature Maire de Linxe	Suppléant	1 ^{er} Adjoint à la Mairie de Lit-et-Mixe Vice-président de la Communauté de communes Côte Landes Nature
MOUHEL Philippe	Président de la Communauté de Communes Côte Landes Nature	Titulaire	Maire de Castets
DUCOUT Gilles	Maire de Saint-Julien en Born	Suppléant	Conseiller communautaire

Avenant n°4 à la convention GAL LANDES NATURE COTE D'ARGENT

LARREZET Hélène	Maire de Biscarosse	Titulaire	Vice-présidente de la communauté de Communes des Grands Lacs
DUDON Alain CANTAU Laetitia	Président de la Communauté de Communes des Grands Lacs Conseillère municipale à Lüe	Suppléante	Conseiller départemental, Maire de Biscarosse
DOUSTE Françoise	Elue au Pays Landes Nature Côte d'Argent	Titulaire	Présidente de la Communauté de Communes des Grands Lacs, Maire de Gastes
LAINÉ Fabien NADAU Marie-Françoise	Maire de Sanguinet Maire de Parentis-en-Born	Suppléante	Vice-président à la Communauté de Communes des Grands Lacs Conseillère régionale
NADAU Marie-Françoise THOMAS Sandrine	Conseillère communautaire Conseillère municipale Mairie de Parentis-en-Born	Titulaire	Conseillère régionale, 1^{ère} adjointe à la Mairie de Parentis-en-Born Secrétaire indépendante
SEGAUT Céline	Conseillère municipale à Ychoux	Suppléante	NC

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
COLLEGE PRIVÉ			
PERENNES Alban MULTEAU Mireille GORON Alizée	Grenier de Mézos Médiatrice Restauratrice « Hey Poulette »	Titulaire	NC
SOUBIELLE Sandrine VAN HEESWYCK Patrick	Membre de l'association du cercle nautique de Mimizan Agriculteur	Suppléant	Ex-DGS de la Communauté de Communes de Mimizan NC
THIZY Bernard	Entreprise O2	Titulaire	NC
SIMARD Jean-Pascal CHARPENTIER Joseph	Représentant de Vermillon Directeur camping « Ciela Village »	Suppléant	NC
BRUNET Jean AMBLARD Valérie	Camping « Le Col Vert » Directrice Le Slow Village Biscarrosse	Titulaire	NC
CHAUVIN Adèle	Agriculteur	Suppléante	NC
Rémi Planton	Office de tourisme des Grands Lacs	Titulaire	NC
ORCUN Deniz BERTRIN Vincent	Co-fondatrice de La Smalah Association CRESS (Centre de Recherches et d'Etudes Scientifiques de Sanguinet)	Suppléant	NC
ROUSSEL Antoine DANIEL CALONNE Pierre	Entreprise Oyats Bière truck Ychoux	Titulaire	NC
VOLPEI Sandrine ROUSSEL Antoine	Représentante de Vermillon Entreprise Oyats	Suppléant	NC
BOUDIN Yohann	Directeur camping Campeole Plage Sud	Titulaire	NC
HUGUET AMBLARD Valérie VOLPEI Sandrine	Directrice de Pierre & Vacances—Le domaine de Gascogne Représentante Vermillon Energy	Suppléante	Vice-Présidente de l'Office de Tourisme de Biscarrosse NC
QUILLAC Denis	TTL 40	Titulaire	NC

Avenant n°4 à la convention GAL LANDES NATURE COTE D'ARGENT

HELIES Jean-Marc	Directeur de l'association CRABB	Suppléant	NC
DEZELLUS Dominique	Vice-président du Syndicat National des Aménageurs et des Logeurs (SNAL)	Titulaire	Directeur d'agences immobilières/adhérent à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM)
SOUBIELLE Sandrine	Membre de l'association du cercle nautique de Mimizan	Suppléante	Ex-DGS de la Communauté de Communes de Mimizan
PARANT Cédric GRILLON Cédric	Cabinet ERECA Pluriel Graphiste indépendant	Titulaire	NC
DUSSOUL Sophie	Maison de Sophie, maître d'œuvre	Suppléante	Présidente de l'association des acteurs économiques de Sanguinet
REZEK Stéphane LESPEDES Delphine	Président du Club d'entreprise de Mimizan Caviste Vin'ahora Mimizan	Titulaire	Notaire NC
GIRARD MILLE Michel REZEK Stéphane	Centre équestre Le Marina Président du Club d'entreprise de Mimizan	Suppléant	NC Notaire
PERENNES Alban	Grenier de Mézos	Titulaire	NC
BERTRIN Vincent PECHAUD Vincent	Association CRESS (Centre de Recherches et d'Etudes Scientifiques de Sanguinet) La Smalah	Suppléant	NC
COTTIN Arnaud	Landes Bois Energie	Titulaire	NC
Marc-Olivier DELAGE	Restaurateur	Suppléant	NC

	Privé	Public	TOTAL
<i>Titulaires</i>	12	9	21
<i>Suppléants</i>	12	9	21
TOTAL	24	18	42

ANNEXE 2 : ELEMENTS FINANCIERS

2.1 Maquette financière

Montants des paiements prévus par fiche-action du GAL sur la période 2014-2023.

Orientation stratégique	Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023				
			Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)			Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
				Région Aquitaine	Financement apporté par les autres cofinanceurs publics	Total contrepartie nationale	
Orientation stratégique 1 : Adapter les services à la population dédiés à la santé et à la mobilité	19.2	1.1 : Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé	268 000 € 340 000 €			67 000 € 85 000 €	335 000 € 425 000 €
		Dont équipement structurant	208 000 €			52 000 €	260 000 €
Orientation stratégique 1 : Adapter les services à la population dédiés à la santé et à la mobilité	19.2	1.2 : Adapter la mobilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux	189 022,84 € 165 427,36 €			47 255,71 € 41 356,84 €	236 278,55 € 206 784,2 €
Orientation stratégique 2 : Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable	19.2	2.1 : Soutenir les projets de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité	323 086,65 € 522 580,07 €			80 771,66 € 130 645,02 €	403 858,31 € 653 225,09 €
Orientation stratégique 2 : Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable	19.2	2.2 : Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique	0 €			0 €	0 €
Orientation stratégique 3 : Valoriser les ressources locales	19.2	3.1 : Structurer et développer les circuits courts/de proximité alimentaires	47 000 89 000,32 €			11 750 € 22 250,08 €	58 750 € 111 250,04 €
Orientation stratégique 3 : Valoriser les ressources locales	19.2	3.2 : Promouvoir et valoriser l'identité patrimoniale culturelle, artistique, industrielle, historique et naturelle du territoire	99 500 € 91 419,07 €			109 375 € 22 854,77 €	208 875 € 114 273,84 €
Orientation stratégique 3 : Valoriser les ressources locales	19.2	3.3 : Développer de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets	84 500 € 113 653,36 €			24 875 € 28 413,34 €	109 375 € 142 066,67 €
Orientation stratégique 4 : Coopération	19.3	4 : Coopération	20 000 € 10 000 €			5000 € 2500 €	25 000 € 12 500 €
Orientation stratégique 5 : Animation et Fonctionnement du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent	19.4	5 : Animation et Fonctionnement du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent	268 890,51 € 381 540,82 €			67 222,63 € 95 385,21 €	336 113,14 € 476 926,03 €
Total			1 713 621 €			428 405 €	2 142 026 €

2.2 Profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter (en Feader)

	2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020	2018-2021	2019-2022	2020-2023
Tranches de paiements	10%	11%	22%	14%	13%	14%	16%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Minimum des paiements cumulés attendus	10%	21%	43%	57%	70%	84%	100%

Les années indiquées sont des années civiles (1^{er} janvier au 31 décembre).

Trame Rapport Annuel d'Activité de Mise en Œuvre Leader (RAMO-Leader)

PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT 2021

1. Bilan qualitatif

1.1. Bilan qualitatif global

Année 2021

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE (rappel)

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent (LNCA) est à un tournant de son développement. Son cadre de vie préservé attire de nouvelles populations. Ce regain d'attractivité démographique ne doit pas masquer la diversité des situations et une grande fragilité (vieillesse de la population, solde naturel négatif, précarité...). Ce développement doit s'attacher à construire un territoire fort de l'ensemble de ses potentialités. Par conséquent, l'organisation du territoire, à savoir, là où il est possible d'habiter, de vivre et de travailler, et ce grâce à des services et des activités porteuses d'emploi en nombre suffisant – est le cœur du scénario retenu par le Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Ainsi, les acteurs du territoire LNCA ont choisi de se positionner sur la thématique :

Attractivité territoriale et vitalité du lien social

De nombreuses actions ont été menées par le Pays : valorisation du patrimoine, tourisme, développement de services pour l'emploi saisonnier...qui lui a permis de fédérer un certain nombre de partenaires. Aujourd'hui, l'enjeu est une appropriation par tous les publics des caractéristiques singulières de cet espace littoral et rétro-littoral. L'ambition du Pays Landes Nature Côte d'Argent est de faire prendre conscience que chacun est un acteur de l'évolution de l'espace et ainsi stimuler les initiatives renforçant la singularité de ce territoire.

Pour cela, le Pays Landes Nature Côte d'Argent souhaite développer une politique de services et d'activités économiques de proximité concertée à l'échelle du territoire. Ainsi, en garantissant une équité territoriale dans l'accès à ces différents services et activités, le programme LEADER assurera une base pour réveiller la gouvernance locale, pour améliorer l'attractivité du territoire et créer le lien entre l'ensemble de ses composantes.

La stratégie du GAL Landes Nature Côte d'Argent fait donc partie intégrante de la stratégie globale du Pays (Contrat Territorial Unique, Nomad...) et tient compte des politiques menées par les trois communautés de communes qui le composent (élaboration des stratégies de développement économique, élaboration des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT), dispositif Territoire à énergie positive (TEPOS). Elle est construite pour servir le projet de territoire.

Pour répondre à ses ambitions, le territoire s'est donné trois objectifs à remplir :

- ◆ Adapter les services à la population dédiés à la santé et à la mobilité,
- ◆ Redynamiser les bourgs, les centres-bourgs et tendre vers un urbanisme durable,

- ◆ Valoriser les ressources locales (circuits courts alimentaires de proximité / promotion et valorisation de l'identité patrimoniale / nouvelles activités liées à la valorisation des déchets).

2- Modalités financières

Dotations	1 300 000 €	Montant programmé	843 251.54 €
Opérations programmées	+8 pour un total de 22 dossiers	Montant engagé	827 005.83 €
Opérations envisagées	21	Montant Payé	634 330.41 €

3- Animation de la stratégie (réunion présentation du programme, réunion thématique, ...)

- 4 comités de programmation
- 2 consultations écrites
- 1 réunion groupe de travail « grille de sélection »
- 23 réunions de présentation LEADER (dans les 23 communes du territoire)
- 3 réunions de présentation des projets LEADER avec les services développement économique des 3 communautés de communes
- 3 séminaires thématiques « révision du projet de territoire du Pays » pour une restitution en janvier 2022.
- 1 réunion de restitution de l'étude mobilité à l'échelle du Pays
- 1 conférence des maires

L'année 2021 a été marquée par la reconstitution de l'équipe technique LEADER : arrivée d'un gestionnaire en février 2021 et d'une animatrice en mai 2021. La nouvelle équipe a repris en mains les dossiers restés en suspend et a relancé la dynamique LEADER sur le territoire. Le comité de programmation s'est à nouveau réuni en juillet 2021 après un an et demi d'arrêt. Un travail de sensibilisation et de pédagogie a été opéré par l'équipe LEADER afin de recadrer les attendus du comité. Un groupe de travail s'est réuni en septembre afin de proposer une nouvelle grille de notation des projets en sélection. Sur 2021, 4 comités de programmation ont eu lieu et 2 consultations écrites ont été proposées afin de rythmer la programmation et la sélection des dossiers.

Comité de programmation de juillet 2021 :



Par ailleurs, l'ensemble des 23 communes du territoire ont été rencontrées afin de procéder à un recensement des projets envisagés. L'équipe technique a également rencontré les services de développement économique des communautés de communes du territoire afin de croiser les expertises sur les projets. Par ailleurs, la stratégie LEADER a également été représentée lors de la conférence des Maires du territoire.

**29 SEPTEMBRE 2021
18H-20H A MIMIZAN**

**CONFERENCE
DES MAIRES**

Pour un nouveau projet de territoire

Cette 1^{ère} conférence des maires sera consacrée à la révision du projet de territoire à l'élaboration du **Contrat de Développement et de Transition Ecologique (CDTE)** ainsi qu'aux prochaines candidatures aux programmes européens.

Nous profiterons de ce moment pour vous faire un rappel sur toutes les aides existantes.

1ère pour vous inscrire
<http://www.pays-landes-nature.com>

**Pays Landes Nature
Côte d'Argent**

1 Espace de l'Écart à votre disposition
www.pays-landes-nature.com

05 58 87 41 43
 05 58 84 52 32

En cas de besoin, vous pouvez contacter Céline



2021 a également été ponctuée par la révision du projet de territoire qui a notamment mobilisé les membres du comité de programmation à l'occasion de 3 séminaires de travail et sa restitution en 2022.



En outre, l'équipe technique a multiplié les rencontres avec les porteurs de projets dès l'arrivée de la gestionnaire sur les dossiers en demande de paiement et en cours de contrôle puis avec l'arrivée de l'animatrice pour tous les nouveaux projets.

Enfin, 4 thématiques ont été mise en valeur en 2021 :

- **La redynamisation des centres bourgs** : Cette thématique a été la plus sollicitée sur le programme LEADER avec notamment les plans de référence communaux et les halles du partage.
- **La mobilité** : la restitution de l'étude mobilité et la sélection d'un projet associatif de création d'un parcours pédagogique ciblé sur l'environnement.
- **Les circuits-courts** : avec la sélection d'un projet phare pour le territoire « La Coopérative du Born ».
- **Le patrimoine** : avec les études des arènes de Parentis ou encore les études préalables à la restauration de patrimoine bâti.

4 – Opérations accompagnées

Opération en cours de montage : 14

Opération sélectionnée : 7

Opération programmée : 6

Opération payée : 4

- **Nombre de dossiers sélectionnés/opérations accompagnées : 7**

PETR : 1 (Etude mobilité)

EPCI accompagnée : 0

Communes accompagnées : 4 (la Halle à Saint Michel Escalus, le plan de référence pour Lévignacq et le plan de référence et la restauration de l'église pour Linxe).

Association accompagnée : 1 (Parcours pédagogique de La Callune)

Entreprise accompagnée (SCIC): 1 (La conserverie de la coopérative du Born)

- **Nombre de dossiers programmés (hors ingénierie)/opérations accompagnées : 6**

PETR : 1 (Etude mobilité)

EPCI accompagnée : 3 (dossiers sur la valorisation des déchets de venaison de la communauté de communes de Mimizan et de Côte Landes Nature et zéro mégots de la communauté de communes des Grands Lacs).

Commune accompagnée : 2 (la halle de Castets, l'étude des Arènes de Parentis en Born).

- **Accompagnement pour les demandes de paiement : 4**

PETR : 0

EPCI accompagnée : 1 (zéro mégots de la communauté de communes des Grands Lacs).

Commune accompagnée : 2 (3 dossiers pour la piétonnisation de Gastès, étude antenne de santé et halle de Saint Julien en Born)

- **Taux d'avis favorable en comité** : 80% (sur 9 dossiers en sélection / 7 sélectionnés)

Il est à noter par ailleurs, que plusieurs porteurs de projets ont été accompagnés sur des projets envisagés pour début 2022.

5 – Mise en œuvre (facilité)

En 2021, la mise en œuvre du programme a grandement été facilitée par la mise en place d'un binôme animatrice-gestionnaire en milieu d'année. Le temps de mise en place de la nouvelle équipe a permis d'aboutir au dernier trimestre à une fluidité dans les échanges et les process du programme.

- ◆ Un nombre important de porteurs de projets motivés pour déposer un projet
- ◆ De nombreuses occasions pour présenter la stratégie LEADER aux acteurs du territoire
- ◆ Des thématiques porteuses et avec beaucoup de cofinancements possibles
- ◆ Des contrats territoriaux (Région, Contrat de Ruralité ...) en adéquation avec les thématiques du programme LEADER
- ◆ Un accompagnement pédagogique et réactif par notre instructrice et l'autorité de gestion pour les nombreuses questions de la nouvelle équipe technique

6 – mise en œuvre (difficulté)

En 2021, l'équipe LEADER n'a pu être reconstituée qu'en cours d'année. Dès juin, un rattrapage des dossiers en retard de programmation et de paiement et une relance du programme avec de nouveaux projets sélectionnés. En effet l'année 2020 avait été marquée par une absence de comité de programmation.

- ◆ Des difficultés sur les dossiers à reprendre dans leur instruction
- ◆ Une reprise des derniers dossiers sélectionnés en 2019
- ◆ Une incompréhension des porteurs de projets face aux délais de traitement des dossiers (depuis 2019)
- ◆ Une remobilisation des élus et des privés sur le programme a été nécessaire, du temps a été consacré à la reprise des bases pour comprendre le dispositif LEADER (le comité d'avril a été dédié à la compréhension du dispositif LEADER et par la suite de nouveaux supports ont été créés pour mieux appréhender le rôle du comité et les connaissances nécessaires)
- ◆ La mobilisation des membres privés plus difficile à maintenir
- ◆ Un règlement intérieur du comité de programmation inexistant et qui a été voté cette année
- ◆ La période covid qui marque des difficultés à réunir le quorum nécessaire pour le vote des dossiers.

7 -retour d'expérience (résultats)

La stratégie multi-sectorielle du territoire permet à des projets de nature différentes de s'y inscrire et de cibler un grand nombre de porteur de projet. Hormis la fiche action 2.2 « Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique » sur laquelle aucun projet n'a été déposé, les autres fiches-actions sont pleinement mobilisées, notamment la 2.1 « redynamisation des centres bourgs » qui voit beaucoup de projet de collectivités s'y inscrire que ce soit pour des études préalables ou des travaux.

8 – perspectives

- **Enveloppe complémentaire sur les crédits de transition et fin de programme :**

L'animation du programme sur le territoire porte ses fruits, en effet, le Pays a candidaté à une enveloppe de crédits de transition afin de soutenir une liste de projets s'inscrivant bien dans la stratégie LEADER.

Afin de s'assurer que les derniers projets sélectionnés s'inscrivent bien dans le calendrier impartis, un groupe de travail a redéfini la grille de sélection des projets, en ajoutant notamment un point bonus sur l'échéance de réalisation du projet. Par ailleurs, l'équipe technique entend soumettre au vote du comité de programmation une modification de son règlement intérieur en intégrant un délai raisonnable de 6 mois de dépôt de la demande de subvention une fois le projet sélectionné. Les grilles de notation portent désormais également cette mention et les nouveaux projets sélectionnés auront connaissance de ce délai par courrier.

De manière générale, lors de chacun des rendez-vous de l'équipe technique avec les porteurs de projets cette notion de temporalité est systématiquement rappelée.

A ce stade, le comité de programmation n'a pas fait le choix de supprimer les plafonds des fiches-actions. Cependant, avant l'été, un focus sera fait sur la dynamique de sélection et programmation des derniers projets afin d'envisager, au besoin, un réajustement sur ce point.

- **Communication :**

En 2022, le Pays mettra en ligne son tout nouveau site internet dans lequel la communication sur LEADER sera valorisée. A ce titre, l'équipe technique envisage de réaliser quelques vidéos de présentation de projets soutenus dans le cadre de LEADER, une manifestation lors du joli mois de l'Europe et le montage d'une formation pour les élus et agents des collectivités sur le montage de projet et la recherche de subvention dont les fonds européens.

- **Candidature future programmation :**

Des groupes de travail sur l'écriture de la candidature du Pays à la future programmation européenne se rassembleront lors de plusieurs temps forts en mobilisant le comité de programmation actuel mais également nous l'espérons, la société civile et les citoyens.

1.2.Par fiche action

Orientation stratégique 1 Adapter les services à la population dédiés à la santé et à la mobilité			
Fiche action concernée 1.1: Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé			
Domaine prioritaire de la fiche action :	6 B Promouvoir le développement local dans les zones rurales		
Domaine secondaire :	6 C Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones		
1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)			
<p>Pour rester attractif, le territoire a besoin d'adapter ses services aux besoins émergents de la population.</p> <p>Un certain nombre de lacunes a été identifié sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent, en particulier sur l'offre de santé et la mobilité. Ces deux thèmes sont des facteurs incontournables de l'attractivité.</p> <p>Concernant la santé, le vieillissement des professionnels de santé, des médecins notamment, est un enjeu majeur pour le territoire.</p> <p>En effet, l'enjeu est de pouvoir continuer à maintenir une population médicale suffisante en soutenant une organisation sanitaire innovante basée sur le regroupement et la mise en place de réseaux de professionnels de santé et en déployant une politique d'accueil des professionnels sur le territoire. La finalité est donc de construire une stratégie territoriale de la santé et du médico-social.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Développer une organisation de soin optimale et innovante ;◆ Favoriser la mise en place de réseaux professionnels ;◆ Déployer une politique d'accueil des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire.			
2- Modalités financières			
Dotation de la FA	268 000€	Opérations programmées	2
Opérations en cours de montage	0	Montants programmés	310 000 €
Opérations envisagées	1	Montants payés	1 (11 386.13 € Etude Antenne Santé St Julien en Born)
3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)			
<p>Le projet structurant à été fléché sur cette fiche-action : il s'agissait de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, portée par la Communauté de Communes de Mimizan. Une étude de faisabilité d'une antenne Santé à Saint-Julien-en-Born a également été soutenue sur cette fiche-action.</p> <p>En 2021, aucun nouveau projet n'a été déposé sur cette fiche-action.</p>			

4 – Opérations accompagnées

Seule une opération a été accompagnée dans la clôture de son dossier : il s'agit d'une étude de faisabilité architecturale pour une annexe de la maison de santé de Mimizan, porté par la commune de Saint-Julien en Born. Le projet de santé avait débuté avec la création e la Maison de Santé à Mimizan et sera terminé par l'annexe de santé à Saint-Julien en Born.

Ratio Programmation/contact porteur de projet

Données non disponibles

5 – Suivi des indicateurs

Indicateurs de suivi :

- Nombres d'emplois créés : sur l'année 2021, 0
- Population couverte : 55 278 (population totale du Pays Landes Nature Côte d'Argent, Insee, 2021)

Indicateurs spécifiques

- ◆ Nombre de maison de santé pluriprofessionnelle construite : 1
- ◆ Nombre de professionnels impliqués dans la constitution des réseaux : 10
- ◆ Nombre de médecins arrivés sur le territoire : 6
- ◆ Nombre de professionnels de santé (autres que médecins) arrivés sur le territoire : 6

6 – Mise en œuvre (facilité)

- Finalisation du dossier de demande de paiement de l'étude de faisabilité d'une Antenne Santé à Saint-Julien-en-Born. L'étude aboutit à un projet de travaux de construction d'une antenne de santé, le permis de construire a été déposé.

7 – Mise en œuvre (difficulté)

- Malgré la finalisation de la demande de paiement de l'antenne de santé de Saint-Julien-en-Born, le dossier était en retard de traitement suite au retard accumulé en 2020.
- L'année 2021 est marquée aussi par le contrôle en cours de la Maison de santé.

8 - Retour d'expérience

Les attentes liées à la fiche-action 1.1 « *Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé* » sont presque totalement remplies : en effet, avec une fréquentation de 300 patients environ par jour (pour un nombre d'habitant total de 11 978 habitants en 2013 au sein de la Communauté de Communes de Mimizan), il apparaît comme évident que la Maison de Santé a permis de répondre aux besoins des habitants locaux tout en permettant de conserver une population médicale suffisante pour ce territoire. Seize professionnels de santé ont ainsi été regroupé dans ce lieu, permettant notamment d'y installer des spécialistes (kinésithérapeutes, diététiciennes, podologues...).

L'offre a été étendue en 2018 (psychiatrie notamment) : avec une offre de soin variée et de proximité, la Maison de Santé de Mimizan a donc permis de répondre à la désertification médicale au cœur d'une population globalement vieillissante et à faibles revenus.

Les trois objectifs initiaux à savoir le développement de soin optimale (la MSP accueille des professionnels, outre des généralistes), la mise en réseau des professionnels (regroupement de seize professionnels) et le déploiement d'une politique d'accueil (les nouvelles infrastructures ont permis

d'accueillir deux kinésithérapeutes non-landais et de créer trois temps pleins et un mi-temps pour le secrétariat) sont donc réalisés via la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Mimizan. Néanmoins, ces objectifs peuvent être encore plus travaillés via de nouveaux projets de santé.

9 – Perspectives

En fonction des crédits disponibles sur cette fiche-action, notamment suite à la demande d'une enveloppe complémentaire, le Pays envisage de déposer le projet des journées prévention santé pour les saisonniers début juillet en rassemblant des spécialités (ophtalmologues, gynécologues, dermatologues, médecine du travail...) gratuitement en complément de stands de prévention sur diverses thématiques (addictions, nutrition, violences...). Ce projet est développé dans le cadre de la plateforme NOMAD' – Maison des saisonniers, porté par le Pays.

Par ailleurs, le Pays est en lien avec le Groupement de coopération des structures médico-sociales du nord des Landes, des Grands Lacs et de Mimizan. Des échanges ciblés notamment sur l'attractivité des métiers sur le territoire sont engagés et l'animatrice LEADER s'est mise en lien avec le Gal Haute Lande Armagnac afin de partager sur ce sujet. Un projet LEADER sur de la communication sur ces métiers sur le territoire pourrait aboutir et par la suite une coopération LEADER serait explorée.

Orientation stratégique 1 Adapter les services à la population dédiés à la santé et à la mobilité

Fiche action concernée 1.2:

Adapter la mobilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux

Domaine prioritaire de la fiche action :	6 B Promouvoir le développement local dans les zones rurales
Domaine secondaire :	6 C Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)

Pour rester attractif, le territoire a besoin d'adapter ses services aux besoins émergents de la population.

Un certain nombre de lacunes a été identifié sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent, en particulier sur l'offre de santé et la mobilité. Ces deux thèmes sont des facteurs incontournables de l'attractivité.

Concernant la mobilité, le diagnostic a montré les difficultés de la population à se déplacer autrement qu'avec sa voiture. Il a aussi mis en exergue les difficultés à s'emparer de ce vaste domaine. Or, la mobilité subie est un frein à l'attractivité du territoire.

L'objectif est donc d'avoir un panorama précis et complet de l'état de la mobilité sur notre territoire, d'identifier les besoins en mobilité par cible et par EPCI afin que les élus aient un outil pour construire une véritable politique de mobilité.

Objectifs :

- ◆ Réaliser un panorama de la mobilité sur le territoire du Pays ;
- ◆ Identifier les besoins en mobilité par cible et par EPCI.

2- Modalités financières

Dotation de la FA	189 022.84 €	Opérations programmées	2
Opérations en cours de montage	2	Montants programmés	43 419.36 €
Opérations envisagées	3	Montants payés	1 (23 419.36 € Gastes Piétonnisation)

3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)

Cette fiche-action a été le moteur du programme LEADER sur le territoire : en effet, c'est l'animation du programme LEADER qui a permis de débiter une stratégie mobilité à l'échelle du territoire. Celle-ci a débuté par le séminaire mobilité de février 2020, qui a permis notamment de démontrer les perspectives et les potentiels projets à mettre en œuvre.

En 2021, le Pays a organisé un séminaire de restitution de l'étude mobilité à l'échelle des 3 communautés des communes du territoire. Cette étude a abouti à un plan d'actions qui a été partagé avec les élus du territoire, la société civile, les privés et socio-professionnels ainsi que les partenaires

dont notamment la Région. Suite à cette étude, le conseil syndical du Pays a voté un besoin d'ingénierie au Pays sur les questions de mobilité afin de mettre en œuvre le plan d'actions présenté.

Enfin, à la suite de ce séminaire, une réunion d'échange a été organisée avec la communauté des communes de Mimizan qui a révisé son schéma cyclable et mobilité. Cet accompagnement devrait aboutir à la présentation d'un projet d'équipement des communes de la communauté des communes de Mimizan en arceaux vélo à un comité de programmation début 2022.

Par ailleurs, une association locale a également été accompagnée sur la création d'un parcours pédagogique ciblant notamment la sensibilisation des enfants à l'environnement avec des panneaux informatif, un jardin éducatif et des activités proposées autour de ce parcours. Le levier de LEADER a pris tout son sens sur ce projet qui a pu naître grâce au soutien du FEADER et de la Région.

Ce projet est également une belle occasion de donner une visibilité à la stratégie LEADER sur le territoire.

Enfin, sur cette fiche-action il est à noter la visite sur place du projet de piétonnisation du centre bourg de Gastes et le paiement de ce dossier.

4 – Opérations accompagnées

Le projet d'étude de la mobilité à l'échelle du Pays a été programmé en 2021.

Le projet de création d'un parcours pédagogique a été sélectionné et le montage de la demande de subvention est en cours pour une programmation en 2022.

Le projet de piétonnisation de Gastes a été payé.

Enfin, le projet d'équipement de la communauté des communes de Mimizan est en cours d'accompagnement pour une présentation en sélection en 2022.

Ratio Programmation/contact porteur de projet

Données non disponibles

5 – Suivi des indicateurs

Indicateurs de suivi :

- Nombres d'emplois créés : 0
- Population couverte : 55 278 (population totale du Pays Landes Nature Côte d'Argent, Insee, 2021) / 47 428

Indicateurs spécifiques

- ◆ Nombre d'études, de diagnostic ou de schéma réalisés : 1
- ◆ Nombre de projets soutenus : 2
- ◆ Nombre d'actions d'aménagements favorisant les déplacements doux : 1
- ◆ Nombre d'investissements publics et privés réalisés suite aux études : 0
- ◆ Nombre de partenariats publics/privés : 1
- ◆ Mise en place de nouvelles solutions de mobilité : 0
- ◆ Nombre de communes rurales impactés par les projets soutenus : 23

6 – Mise en œuvre (facilité)

- ◆ Suite au rendu de l'étude mobilité, une volonté affichée par les 3 communautés des communes du Pays pour faire de la mobilité un projet à l'échelle du territoire.
- ◆ L'accompagnement de la Région sur ce projet est important.

7 – Mise en œuvre (difficulté)

- ◆ Attente de déterminer les différentes possibilités de financement pour que le Pays recrute un chargé de mission mobilité.

8 - Retour d'expérience

- ◆ Un panorama de la mobilité sur le territoire du Pays est maintenant réalisé et partagé.
- ◆ L'identification des besoins par cible et par EPCI a été fait par le cabinet Técurbis. Les actions soutenues via Leader doivent permettre de répondre à l'identification de ces besoins à savoir : la nécessité pour les communes de redonner la place aux piétons dans leurs propres centres-bourgs, notamment en améliorant la qualité du cadre de vie ; le besoin pour les Communautés de Communes de favoriser les modes de mobilité durable – en particulier, le cyclisme au quotidien – afin de s'adresser à une population aussi bien locale qu'estival ; la nécessité d'offrir des modes de transports alternatifs à l'échelle Pays, pour plus de cohérence territoriale.
- ◆ Une volonté politique est affichée et unanime.

9 – Perspectives

En fonction des crédits disponibles sur cette fiche-action, notamment suite à la demande d'une enveloppe complémentaire, deux projets sont envisagés en 2022:

- ◆ L'équipement des communes de la communauté des communes de Mimizan en 230 arceaux vélo, ce projet s'intègre dans le schéma vélo mobilité.
- ◆ La création d'un poste dédié à l'ingénierie mobilité au Pays afin de mener les actions à l'échelle des trois territoires découlant de l'étude mobilité.
- ◆ Une étude relative au tour du lac d'Aureilhan.

Orientation stratégique 2

Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable

Fiche action : 2.1 Soutenir les projets de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité

Domaine prioritaire de la fiche action :	6 B : promouvoir le développement local dans les zones rurales
Domaine secondaire :	Priorité transversale : atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)

Le diagnostic a montré que les bourgs/centres bourgs du territoire ont perdu leur fonction de centralité en raison des politiques d'étalement urbain menées pour absorber l'arrivée de nouvelles populations. Cette situation n'a pas favorisé le développement de commerces de proximité et l'intégration des nouveaux arrivants. De plus, à l'horizon 2020, c'est environ 15 000 habitants qui sont attendus sur l'ensemble du territoire.

L'absorption de ces nouvelles populations est un enjeu économique, social et écologique majeur : en effet, cet essor est le signe d'une certaine attractivité du territoire. Il est donc nécessaire que les bourgs/centres bourgs retrouvent leur rôle de centralité en favorisant l'installation de services et de commerces de proximité et en développant des projets d'aménagement favorisant le lien social. Il s'agit donc aussi de s'interroger sur la cohérence des décisions en matière d'urbanisme commercial et des implantations hors bourgs/centre bourgs.

Aussi, l'actuelle élaboration des deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) va dans le sens d'une meilleure maîtrise du foncier et de politiques d'aménagement et de développement soucieuses de leurs impacts sur l'environnement et les écosystèmes. Le citoyen est au cœur des projets de développement, il participe donc à faire de son territoire, un lieu d'échanges et d'attractivité pour tous.

Objectif :

- ◆ Les bourgs/centres bourgs doivent retrouver leur fonction de centralité à travers des projets d'aménagement exemplaires intégrant urbanisme durable, lien social et développement économique pour répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et de demain

2- Modalités financières

Dotations de la FA	323 086.65 €	Opérations programmées	4
Opérations en cours de montage	4	Montants programmés	179 210.64 €
Opérations envisagées	7	Montants payés	79 999.99€ Halle St Julien en Born

3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)

La nouvelle équipe technique en place a présenté la stratégie LEADER du territoire lors des 23 rencontres des communes. Cette fiche-action a systématiquement retenue l'attention particulière des Maires et équipes municipales.

De fait, cette fiche-action qui mêle études et travaux est l'une des plus sollicitée en 2021. Deux communes ont déposé des projets relatifs à la réalisation de plans de référence. Les nouvelles équipes municipales saisissent en effet l'occasion de conduire ces études afin de prioriser sur au moins deux mandats une vision globale de l'aménagement de leur commune. Ces réflexions aboutissent à une priorisation des premiers investissements à engager. Cette prise de hauteur tout en étant accompagnée par des cabinets d'études rompus à l'exercice est grandement appréciée par les Maires. La dimension de la participation citoyenne lors des restitutions des différentes phases de l'étude est également un élément important dans la vie de la commune.

Outre les études préalables, cette fiche-action permet la réalisation de travaux pour la construction d'équipements participant à la redynamisation des centres bourgs. Ainsi, la commune de Saint-Michel-Escalus (moins de 300 habitants) a saisi l'effet levier de LEADER pour bâtir une halle du partage avec le soutien également de la région et de la DETR. Cette toute première expérience dans le montage et le dépôt d'un projet soutenu par des fonds européens a mobilisé l'équipe municipale et le Maire d'une façon remarquable. Le travail d'accompagnement de l'équipe technique a été conséquent dans chacune des étapes du dossier.

Par ailleurs, sur cette fiche-action la reprise du dossier des arènes de Parentis sélectionné en 2019 a été importante. L'équipe technique a multiplié les rencontres avec l'équipe municipale afin de faire avancer le dossier. Ce travail s'est fait en étroite relation avec notre instructrice qui nous a grandement accompagné dans la reprise de ce dossier conséquent.

De plus, l'équipe technique a été mobilisée sur les demandes de paiement des halles de la commune de Saint-Julien-en-Born et de Castets. L'accompagnement sur ces dossiers a également été conséquent. Un travail de reprise de contact et de pédagogie a été opéré afin de reprendre là encore ces deux dossiers laissés en suspens en 2020.

Enfin, le partage de la stratégie LEADER et le recensement des projets du territoire a permis de dresser une liste de projets potentiels pour 2022 sur cette fiche-action.

4 – Opérations accompagnées

- ◆ Pour le volet étude : Les plans de référence de Linxe et de Lévignacq.
- ◆ Pour le volet projet pilote :
 - En sélection : La halle couverte de la commune de Saint-Michel-Escalus
 - En programmation : La reprise du dossier des travaux des arènes de Parentis-en-Born
 - En paiement : Les halles de Saint-Julien-en-Born et Castets.

Ratio Programmation/contact porteur de projet

Données non disponibles

5 – suivi des indicateurs

- ◆ Nombres d'emplois créés : 0
- ◆ Population couverte : 2065 habitants (316 habitants Lévignacq, 1438 habitants Linxe, 311 St Michel Escalus)

Indicateurs spécifiques

Indicateurs de réalisation :

- ◆ Nombre d'études soutenues : 2 études
- ◆ Nombres de projets pilotes réalisés : 1
- ◆ Nombre de commerces de proximité créés : 0
- ◆ Nombre de services de proximité créés : 0

Indicateurs de résultat :

- ◆ Nombre d'emplois créés : 0

6 – Mise en œuvre (facilité)

- Cette fiche-action répond à une grande attente sur le territoire
- Beaucoup de porteurs de projets et d'intérêt des membres du Comité de Programmation sur cette thématique
- Les plus petites communes peuvent émerger à cette fiche tout comme les communes de plus grande envergure
- Les cofinancements régionaux, départementaux ou de l'état ont été souvent mobilisés
- Le type des dépenses éligibles facilite une diversité des projets déposés (études, travaux).

7 – Mise en œuvre (difficulté)

- La reprise de dossiers qui aurait dû être programmés et/ou payés sur l'année 2020 a été conséquente et a pris du temps ne permettant pas tout de suite à l'équipe technique de se concentrer sur les nouveaux projets.
- Les communes sont accompagnées bien souvent par le CAUE pour la rédaction et diffusion des cahiers des charges des plans de référence. Un point de vigilance est à porter sur les mises en concurrence sur ces études et une sensibilisation du CAUE et des communes dans le respect des règles de consultation de plusieurs bureaux d'études.

8 - Retour d'expérience

- ◆ L'objectif de cette fiche-action est de redonner sa place de centralité aux bourgs à travers des projets liant urbanisme durable, lien social et développement économique. Avec des études favorisant l'urbanisme durable et un meilleur cadre de vie (lien social), les objectifs de cette fiche-action sont atteints.
- ◆ Les dépenses éligibles portant à la fois sur des études et des travaux d'aménagement sont fortement mobilisées par notamment les communes qui ont un rôle central sur la redynamisation de leur centres bourgs.
- ◆ Cette thématique correspond parfaitement aux besoins du territoire

9 – Perspectives

Plusieurs projets sont envisagés sur cette fiche-action en fonction des crédits disponible :

- Des plans de référence pour les communes de Taller et Mézos
- Une halle du partage pour la commune de Linxe
- L'aménagement de cellules commerciales à Parentis-en-Born
- La rénovation d'un bâtiment public en centre bourg qui héberge la plateforme Préco Réno
- Des études pour la plaine des sports de Mimizan et l'extension des halles couverte
- Un projet d'aménagement du centre bourg de Lévignacq

Orientation stratégique 2 Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable

Fiche action : 2.2 Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique

Domaine prioritaire de la fiche action :	6 B : promouvoir le développement local dans les zones rurales
Domaine secondaire :	Priorité transversale : atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)

Le diagnostic a montré que les bourgs/centres bourgs du territoire ont perdu leur fonction de centralité en raison des politiques d'étalement urbain menées pour absorber l'arrivée de nouvelles populations. Cette situation n'a pas favorisé le développement de commerces de proximité et l'intégration des nouveaux arrivants. De plus, à l'horizon 2020, c'est environ 15 000 habitants qui sont attendus sur l'ensemble du territoire.

L'absorption de ces nouvelles populations est un enjeu économique, social et écologique majeur : en effet, cet essor est le signe d'une certaine attractivité du territoire. Il est donc nécessaire que les bourgs/centres bourgs retrouvent leur rôle de centralité en favorisant l'installation de services et de commerces de proximité et en développant des projets d'aménagement favorisant le lien social. Il s'agit donc aussi de s'interroger sur la cohérence des décisions en matière d'urbanisme commercial et des implantations hors bourgs/centre bourgs.

Aussi, l'actuelle élaboration des deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) va dans le sens d'une meilleure maîtrise du foncier et de politiques d'aménagement et de développement soucieuses de leurs impacts sur l'environnement et les écosystèmes. Dans cette même logique, les pouvoirs publics ont pris conscience que la redynamisation des bourgs/centres bourgs ne pourra se faire sans une transition énergétique. C'est d'ailleurs le cas de la Communauté de communes de Mimizan qui a répondu à l'appel à projet TEPOS/TEPCV et qui mène, entre autres, des actions de sensibilisation sur les économies d'énergie. Les deux autres territoires du Pays Landes Nature Côte d'Argent n'ont pas répondu à cet appel, la Communauté de communes des Grands Lacs s'est rapprochée de celle de Mimizan pour étendre la démarche. Il est en effet indispensable que l'ensemble du territoire Pays puisse être couvert par des initiatives qui tendent vers la sobriété énergétique. La transition énergétique est une formidable opportunité pour développer les liens sociaux sur un territoire. Les initiatives peuvent en effet venir des citoyens, des élus ou des deux, elles intègrent des dimensions qui vont bien au-delà de la simple attention à l'écologie. Le citoyen est au coeur des projets de développement, il participe donc à faire de son territoire, un lieu d'échanges et d'attractivité pour tous.

Objectif :

- ◆ La sobriété énergétique doit être la base des projets de territoire Landes Nature Côte d'Argent et inciter les démarches collectives citoyennes.

6 B : prc
rurales

2- Modalités financières			
Dotation de la FA	0	Opérations programmées	Aucun en 2021
Opérations en cours de montage	Aucun en 2021	Montants programmés	Aucun en 2021
Opérations envisagées	Aucun en 2021	Montants payés	Aucun en 2021
3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)			
Aucune opération.			
4 – Opérations accompagnées			
Aucune opération.			
Ratio Programmation/contact porteur de projet	Pas de données		
5 – suivi des indicateurs			
Indicateurs de suivi :			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombres d'emplois créés : Impossible de collecter cette donnée ◆ Population couverte : Impossible de collecter cette donnée 			
Indicateurs spécifiques :			
<i>Indicateur de réalisation :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de diagnostic préalable à une plateforme de rénovation énergétique : 0 ◆ Nombre d'étude du potentiel des énergies renouvelables : 0 ◆ Nombre d'actions de sensibilisation et/ou incitation à la sobriété énergétique : 0 ◆ Nombre d'audits énergétiques groupés : 0 			
6 – Mise en œuvre (facilité)			
7 – Mise en œuvre (difficulté)			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fiche action inadaptée ◆ Manque de cohérence avec les partenaires tel que le Sydec et financements existants sur cette thématique 			
8 - Retour d'expérience			
Les stratégies locales (PCAET, TEPOS) répondent aux objectifs fixés. Des partenaires comme le Sydec mettent déjà en œuvre des politiques de financement pour ce type de projets. Nous allons travailler ensemble pour être le plus efficace possibles.			
9 – Perspectives			
Pas d'opération envisagée.			

Orientation stratégique : Valoriser les ressources locales

Fiche action concernée 3.1 :

Structurer et Développer les circuits courts/de proximité alimentaires

Domaine prioritaire de la fiche action :	6 B promouvoir le développement local dans les zones rurales
Domaine secondaire :	Priorité transversale : atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)

Le diagnostic a montré que le territoire Landes Nature Côte d'Argent possède de nombreuses ressources qui ne sont pas toujours valorisées à leur hauteur. Or, ce sont à travers ces ressources qu'une population s'approprie son territoire et participe ainsi à son attractivité.

Cette orientation stratégique vise à financer la valorisation des ressources suivantes :

- ◆ Agricoles à travers la structuration et le développement des circuits courts/de proximité alimentaires dans la restauration collective et dans la création de systèmes de commercialisation,
- ◆ Patrimoniales en soutenant et en promouvant l'identité culturelle, historique, économique et naturelle du territoire,
- ◆ Les déchets en soutenant la recherche de nouveaux procédés de valorisation et le développement de nouvelles filières d'activités.

Les enjeux autour de ces trois ressources sont en effet nombreux pour le territoire et de plusieurs ordres.

Concernant les ressources agricoles, le développement des circuits courts/de proximité est une formidable opportunité. Le premier enjeu est de tendre vers une stratégie territoriale de l'alimentation en introduisant des produits locaux et/ou biologiques dans la restauration collective. Le second, consiste à valoriser ces produits en adoptant des stratégies de commercialisation innovantes et cohérentes sur le territoire afin que la population puisse s'approprier ces produits. Le troisième, est économique car il permet une certaine diversification des activités agricoles sur le territoire. Enfin, il est indispensable de valoriser les ressources locales car elles offrent l'opportunité de créer des activités/filières, donc des emplois, qui ne sont pas délocalisables.

Objectifs :

- ◆ Introduire des produits locaux et / ou biologiques dans la restauration collective ;
- ◆ Valoriser des stratégies de commercialisations innovantes ;
- ◆ Favoriser une diversification des activités agricoles sur le territoire ;
- ◆ Créer des emplois autour de la thématique circuits-courts.

2- Modalités financières

Dotation de la FA	47 000 €	Opérations programmées	1
Opérations en cours de montage	2	Montants programmés	5 937.61 €
Opérations envisagées	1	Montants payés	5 937.61 €

3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)

La nouvelle équipe technique en place a présenté la stratégie LEADER du territoire lors des 23 rencontres des communes.

Cette fiche-action trouve son public sur le territoire. En 2021, des rencontres ont eu lieu avec la Coopérative du Born qui entend créer une légumerie/conserverie et avec le tiers lieux de la Smalah sur un projet envers les maraîchers du territoires.

L'équipe technique a été mobilisée sur la reprise de dossiers laissés en suspend pour reprendre le contact avec les porteurs de projet et relancer la constitution des dossiers pour les programmer (ETAL40) et passer à la demande de paiement.

4 – Opérations accompagnées

Le projet de la Coopérative du Born a été accompagné en 2021 pour l'étape de sélection du projet en comité de programmation en décembre 2021. Ce projet a d'ailleurs obtenu la meilleure note de la programmation : 19,4 /20.

Ratio Programmation/contact porteur de projet	Données non disponibles
-----------------------------------------------	--------------------------------

5 – suivi des indicateurs

Indicateurs de suivi :

- Nombres d'emplois créés : 2
- Population couverte : 54 000 habitants (population Pays)

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de diagnostic : 0
- Nombre de groupement de producteurs : 1
- Nombre d'équipements collectifs : 0
- Nombre d'actions de sensibilisation concernant le « bien manger » : 0
- Nombre de partenariats créés avec les collectivités, les gestionnaires de restaurants collectifs et les producteurs : 1

Indicateurs de résultat :

- Nombre de restaurants collectifs approvisionnés en produits locaux et/ou biologiques : 0
- Nombre de bénéficiaires mis en réseau : 40
- Nombre de projets portés ou émanant du GAL : 0
- Nombre total de projets : 2

6 – mise en œuvre (facilité)

- Porteur de projet tant public que privé
- Cofinancement facile à mobiliser
- Adéquation avec la politique agricole du département
- Grille de sélection adaptée

7 – mise en œuvre (difficulté)

Le plafond de cette fiche-action est un peu faible au regard des projets présentés qui sont parfois conséquents.

8 -retour d'expérience

Si toutes les opérations accompagnées se concrétisent, deux objectifs seront atteints, à savoir l'introduction des produits locaux et / ou biologiques dans la restauration collective et la création d'emplois autour de la thématique circuit-court. Le projet de la Coopérative du Born par exemple répond bien à une forte demande du territoire. Il apparaît au gré des différentes rencontres avec les communes, que de fortes attentes se portent sur cette thématique. Le Pays envisage de creuser cet aspect et de notamment organiser un atelier dans le cadre de la future candidature aux fonds européens avec les acteurs du territoire. Enfin, cette thématique est bien ressortie de la révision du projet de territoire et est donc en cohérence avec cette fiche-action.

9 – perspectives

Un projet est envisagé sur cette fiche-action en fonction des crédits disponible :

- ANCORAGE – Outiller les maraîchers

Orientation stratégique : Valoriser les ressources locales

Fiche action concernée 3.2:

Promouvoir et valoriser l'identité patrimoniale culturelle, artistique, industrielle, historique et naturelle du territoire

Domaine prioritaire de la fiche action :	6 B Promouvoir le développement local dans les zones rurales
Domaine secondaire :	Priorité transversale : atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)

Le diagnostic a montré que le territoire Landes Nature Côte d'Argent possède de nombreuses ressources qui ne sont pas toujours valorisées à leur hauteur. Or, ce sont à travers ces ressources qu'une population s'approprie son territoire et participe ainsi à son attractivité.

Cette orientation stratégique vise à financer la valorisation des ressources patrimoniales en soutenant et en promouvant l'identité culturelle, historique, économique et naturelle du territoire,

Concernant les ressources patrimoniales, il serait réducteur de penser que l'enjeu touristique est la seule raison de valoriser le patrimoine. En effet, le pouvoir que peut avoir un projet de valorisation du patrimoine pour reconnecter la population à son territoire est un enjeu beaucoup plus important. Les liens sociaux générés par ce type de projet sont un véritable levier d'attractivité pour notre territoire (exemple de la BD numérique « Les secrets de la forêt océane » qui a mobilisé de nombreux acteurs d'horizons divers sur l'histoire du territoire Landes Nature Côte d'Argent).

Enfin, il est indispensable de valoriser les ressources locales car elles offrent l'opportunité de créer des activités/filières, donc des emplois, qui ne sont pas délocalisables.

Objectifs :

- ◆ Promouvoir l'identité culturelle, historique, économique et naturelle du territoire ;
- ◆ Créer des emplois autour du patrimoine culturelle, historique, économique et naturelle du territoire.

2- Modalités financières

Dotation de la FA	99 500 €	Opérations programmées	2
Opérations en cours de montage	2	Montants programmés	37 579.07 €
Opérations envisagées	3	Montants payés	14 743.07 €

3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)

Lors de la mise en place de la nouvelle équipe technique un des premier dossier repris a été le projet des arènes de Parentis. Ce dossier avait été initialement fléché sur une mauvaise fiche-action. Avec l'aide de notre instructrice, ce dossier a pu être repris à zéro pour pouvoir programmer un dossier d'études.

4 – Opérations accompagnées

L'équipe LEADER a accompagné la commune de Linxe sur le dépôt d'un projet en sélection au comité de décembre portant sur une étude sur la rénovation de l'église de Linxe.

Ce projet avait été présenté une première fois lors du comité de juillet sans être retenu par les membres du comité. Le travail réalisé avec le Maire lui a permis de présenter à nouveau son projet de manière bonifiée pour être cette fois sélectionné.

L'accompagnement du dossier des arènes de Parentis a également été conséquent pour reprendre une instruction à zéro avec l'aide de notre instructrice.

Enfin, les rencontres réalisées auprès des communes ont fait émerger le projet de création d'un sentier culturel et patrimonial à Mézos.

Ratio Programmation/contact porteur de projet **Données non disponibles**

5 – Suivi des indicateurs

Indicateurs de suivi :

- ◆ Nombres d'emplois créés : 0
- ◆ Population couverte : 7371 habitants (5 933 habitants Parentis, 1438 habitants Linxe)

Indicateurs de réalisation :

- ◆ Nombre d'études : 2
- ◆ Nombre d'actions de préservation du patrimoine : 2
- ◆ Nombre d'exposition : 0
- ◆ Nombre d'évènements et de manifestations autour du patrimoine : 0
- ◆ Nombre d'outils de pédagogie, d'interprétation, de signalétique et de transmission : 0
- ◆ Nombre de supports promotionnels autour du patrimoine : 0
- ◆ Nombre d'actions de sensibilisation sur l'identité patrimoniale du territoire : 0
- ◆ Nombre de restauration, réhabilitation et mise en valeur du patrimoine bâti : 0

6 – Mise en œuvre (facilité)

- ◆ Grille en adéquation
- ◆ Territoire ayant un patrimoine culturel, historique, naturelle, industrielle et artistique important

7 – Mise en œuvre (difficulté)

- ◆ Cofinancement difficile à mobiliser

8 - Retour d'expérience

La mise en valeur du patrimoine est un axe fort qui ressort de la révision du projet de territoire cependant il est souvent difficile pour les porteurs de projet de mobiliser des cofinancements sachant que les coûts des projets sont souvent élevés, ils ne sont pas toujours une priorité dans la longue liste des projets que doivent mener les communes. Cependant, un fort potentiel à ce niveau a été détecté par le Pays, surtout pour les communes en rétro littoral.

9 – Perspectives

Dans le cadre de l'écriture de la prochaine candidature aux fonds européens le Pays va organiser début 2022 un atelier dédié à la thématique « culture, loisirs et patrimoine » afin de rassembler les acteurs du territoire et d'envisager les projets à venir.

Deux projets semblent émerger pour 2022 :

- Un film sur la mise en valeur des arènes de Parentis
- Un sentier pédagogique et culturel à Mézos

Orientation stratégique : Valoriser les ressources locales

Fiche action concernée 3.3:

Développer de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets

Domaine prioritaire de la fiche action :	6.B Promouvoir le développement local dans les zones rurales
Domaine secondaire :	Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)

Le diagnostic a montré que le territoire Landes Nature Côte d'Argent possède de nombreuses ressources qui ne sont pas toujours valorisées à leur hauteur. Or, ce sont à travers ces ressources qu'une population s'approprie son territoire et participe ainsi à son attractivité.

Cette orientation stratégique vise à financer la valorisation des déchets en soutenant la recherche de nouveaux procédés de valorisation et le développement de nouvelles filières d'activités.

Les enjeux autour de ces trois ressources sont en effet nombreux pour le territoire et de plusieurs ordres.

Concernant les déchets, de nombreuses initiatives de valorisation sont présentes sur le territoire, notamment à travers les syndicats de déchets. L'enjeu aujourd'hui est d'aller plus loin et de tendre vers le zéro déchet. Cela suppose que tous les déchets sont des ressources potentielles pour le territoire. Ainsi, les déchets sont un véritable levier de développement économique, social et environnemental pour le Pays.

Il s'agit ici de sensibiliser aux déchets et de soutenir toutes les démarches de valorisation des déchets, de réemploi et de réutilisation, notamment celles qui permettent le développement de filières économiques génératrices d'emplois non délocalisables.

Enfin, il est indispensable de valoriser les ressources locales car elles offrent l'opportunité de créer des activités/filières, donc des emplois, qui ne sont pas délocalisables.

Objectifs :

- ◆ Favoriser toutes les actions permettant de tendre vers le zéro déchet ;
- ◆ Soutenir les démarches de valorisation des déchets, de réemploi et de réutilisation ;
- ◆ Créer des emplois autour de la valorisation des déchets.

2- Modalités financières

Dotation de la FA	84 500€	Opérations programmées	5
Opérations en cours de montage	3	Montants programmés	43 653.36 €
Opérations envisagées	1	Montants payés	23 653.36 €

3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)

L'équipe LEADER a essentiellement repris contact avec des porteurs de projets sélectionnés en 2019 sans que les dossiers n'aient avancés.

Trois dossiers ont pu être programmés avec des demandes de paiement en cours de montage :

- Déchets de venaison – Communauté des communes de Mimizan
- Déchets de venaison – Communauté des communes de Côte Landes Nature
- Opération zéro mégot – Communauté des communes des Grands Lacs

Par ailleurs, les dossiers sur la communication autour des déchets du SIVOM et du SITCOM sont en cours de reprise pour une programmation en 2022. Ces rendez-vous ont permis d'initier un contact avec la cuisine centrale de Parentis-en-Born pour un projet de bio composteur qui serait présenté en 2022.

4 – Opérations accompagnées

Trois dossiers ont pu être programmés avec des demandes de paiement en cours de montage :

- Déchets de venaison – Communauté des communes de Mimizan
- Déchets de venaison – Communauté des communes de Côte Landes Nature
- Opération zéro mégot – Communauté des communes des Grands Lacs

Par ailleurs, les dossiers sur la communication autour des déchets du SIVOM et du SITCOM sont en cours de reprise pour une programmation en 2022. Ces rendez-vous ont permis d'initier un contact avec la cuisine centrale de Parentis-en-Born pour un projet de bio composteur qui serait présenté en 2022.

Ratio Programmation/contact porteur de projet **Données non disponibles**

5 – suivi des indicateurs

Indicateurs de suivi :

- ◆ Nombres d'emplois créés : 0
- ◆ Population couverte : 54 000 habitants (population du Pays)

Indicateurs de réalisation :

- ◆ Nombre d'études : 0
- ◆ Nombre de projets réalisés pour faire émerger et développer des filières de valorisation des déchets : 2
- ◆ Nombre d'actions de sensibilisation de la population : 1

Indicateurs de résultats :

- ◆ Nombre de filières de valorisation des déchets créés sur le territoire : 2
- ◆ Nombre de création d'activités en lien avec le réemploi et la réutilisation d'objets : 0
- ◆ Nombre d'emplois non délocalisables créés : 0

6 – Mise en œuvre (facilité)

- ◆ Beaucoup de porteur de projets
- ◆ Beaucoup d'attentes sur le territoire
- ◆ Adéquation de la grille de sélection

7 – Mise en œuvre (difficulté)

- ◆ Cofinancement difficile à mobiliser

8 -Retour d'expérience

9 – Perspectives

- ◆ Biocomposteur pour les écoles de la cuisine centrale de Parentis-en-Born avec un projet global d'éducation au gaspillage
- ◆ Un projet de recyclerie de vélos

Orientation stratégique Coopération

Fiche action concernée 4 : Coopération

Domaine prioritaire de la fiche action : **6 B** promouvoir le développement local dans les zones rurales

Domaine secondaire :

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)

Par définition, les territoires LEADER sont des espaces de coopération au service du développement des territoires. Dans le prolongement de ce constat, l'enjeu est de coopérer pour enrichir et partager notre projet LEADER. Il s'agit de porter à l'échelle interterritoriale et transnationale des problématiques issues de notre stratégie, de les confronter à celles de nos partenaires et de trouver une réponse commune. Pour cela, le GAL encouragera les projets de coopération interterritoriale en favorisant les opérations qui se positionneront sur une échelle supra-départementale et les projets de coopération transnationale qui s'inscrivent dans une démarche pérenne.

Les thématiques de coopération seront définies par un groupe de travail spécifique. L'objectif est de réaliser un projet de coopération interterritorial et un autre transnational.

Au regard des thèmes de la stratégie du GAL, les territoires partenaires pourraient être :

- ◆ Adapter les services à la population dédiés à la santé et à la mobilité : GAL aquitains, autres GAL français (Bourgogne-Franche-Comté, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bretagne notamment...), GAL européens (Allemagne notamment...), autres régions du monde (Canada/Québec notamment...),
- ◆ Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable : GAL aquitains, autres GAL français (Auvergne-Rhône-Alpes, le PNR Livradois-Forez notamment, Bourgogne-Franche-Comté, le Pays du Chalonais notamment...), GAL européens (Portugal, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Allemagne notamment...),
- ◆ Valoriser les ressources locales : GAL aquitains (Montagnes Basques, Pôle Haute Landes, Pays Adour Landes Océanes...), autres GAL français (en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées notamment...), GAL européens (Portugal, Finlande, Suède, Danemark, Allemagne, Italie notamment...),

Les actions de coopération devront répondre aux ambitions suivantes :

- ◆ Accompagner les projets collectifs de développement et la définition de stratégie locale de développement,
- ◆ Renforcer l'image et la visibilité du territoire en s'appuyant sur nos spécificités locales.

Plus globalement, les finalités de la coopération pour le GAL consistent en :

- ◆ La multiplication et la construction de partenariats innovants et pérennes,
- ◆ L'ouverture du territoire sur l'extérieur,
- ◆ L'acquisition de compétences du territoire,
- ◆ Les échanges d'expériences et de pratiques innovantes.

Préparation de la coopération :

Un groupe de travail spécifique « coopération » sera mise en place et sera composé de membres volontaires du GAL et d'acteurs publics et privés locaux qui souhaitent s'investir dans la coopération.

Le GAL souhaite explorer l'ensemble des axes de sa stratégie (adapter les services à la population dédiée à la santé et à la mobilité/redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable/valoriser les ressources locales) à travers la coopération et en utilisant le dispositif de « l'idée au projet ».

Mise en œuvre de la coopération :

Pour donner suite à la préparation, il incombera au GAL et aux acteurs locaux qui ont préparé la coopération de mettre à exécution les projets à travers la réalisation de livrables communs avec ses partenaires.

2- Modalités financières

Dotations de la FA	20 0000 €	Opérations programmées	-
Opérations en cours de montage	-	Montants programmés	-
Opérations envisagées	1	Montants payés	-

3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)

Une première réunion sur un partage d'expérience relatif à la plateforme NOMAD' de l'emploi saisonnier a été organisée en 2021 à Mimizan avec les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Cette réunion pourrait déboucher sur une coopération avec ces territoires ou plus largement avec des territoires de montagne (Pyrénées) afin de traiter la thématique de la saisonnalité, voire un échange de CVthèque pour des saisonniers été-hiver.

Une autre piste de coopération sera explorée en 2022 portant sur la mise en valeur des métiers de la santé et leur attractivité sur notre territoire avec éventuellement les Pays voisins car cette problématique est commune sur nos territoires.

4 – Opérations accompagnées

Aucune.

Ratio Programmation/contact porteur de projet

5 – Suivi des indicateurs

Indicateurs de suivi :

- Nombres d'emplois créés : 0
- Population couverte : 0

Indicateurs spécifiques

Indicateurs de réalisation :

- ◆ Nombre de territoires prospectés : 0
- ◆ Nombre de coopération avec un ou plusieurs Gal français réalisé : 0
- ◆ Nombre de coopération avec un ou plusieurs Gals européens / reste du monde réalisé : 0
- ◆ Nombre d'actions communes réalisées : 0
- ◆ Nombre de livrables communes réalisées : 0

6 – Mise en œuvre (facilité)**7 – mise en œuvre (difficulté)****8 - Retour d'expérience**

La programmation n'est pas conforme aux attentes puisqu'aucun dossier n'a été sélectionné en 2021, cependant, des pistes sont envisagées en 2022.

9 – Perspectives

Nous laissons une possibilité de coopération sur cette fiche-action en positionnant 10 000€ pour éventuellement des projets sur la santé ou les saisonniers.

Orientation stratégique 5 - Animation et fonctionnement du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent

Fiche action concernée 5 – Animation et fonctionnement du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent

Domaine prioritaire de la fiche action : 6.B Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Domaine secondaire :

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS de la fiche action (rappel)

La mise en œuvre du programme LEADER demande la mise en place d'une animation, d'une gestion, d'une communication et d'un suivi-évaluation dédiés pour que ses effets soient optimaux sur l'ensemble du territoire Landes Nature Côte d'Argent.

Pour ce faire, le Pays fait le choix d'affecter 1,5 équivalent temps plein au programme répartis comme suit :

- ◆ Un animateur à temps plein,
- ◆ Un gestionnaire à temps partiel.

Aussi, le programme LEADER est une démarche nouvelle pour le territoire qui va demander la mise en place d'une stratégie de communication à destination des élus, des porteurs de projets, plus globalement, de la population locale.

Il est en effet indispensable de communiquer pour :

- ◆ Partager au plus grand nombre les orientations de la stratégie locale de développement en véhiculant les valeurs de la philosophie LEADER,
- ◆ Stimuler l'intérêt des acteurs locaux et les potentiels porteurs de projet,
- ◆ Capitaliser les projets emblématiques et échanger sur les bonnes pratiques,
- ◆ Garantir la bonne exécution du programme,
- ◆ Promouvoir la culture européenne et le soutien de l'Union Européenne aux projets de développement local.

Enfin, la réussite du programme LEADER doit passer par son évaluation. Le GAL va procéder à une évaluation en trois temps : continue, mi-parcours et finale. S'ajoute également un suivi financier et stratégique en continu du programme.

L'évaluation en continu doit permettre de recueillir des données pour nourrir l'évaluation.

Les objectifs sont donc :

- ◆ De pouvoir réajuster les orientations de la stratégie sans avoir à attendre l'évaluation intermédiaire,
- ◆ De recueillir des données pour nourrir les évaluations intermédiaires et finales.

L'évaluation à mi-parcours intervient à la moitié de la programmation. Elle doit permettre d'apporter une première critique quant aux résultats et impacts du programme et un regard extérieur au Pays.

Cette évaluation est également l'occasion de remobiliser les acteurs et les différents partenaires en les impliquant dans la réflexion conduisant à une réorientation du projet.

Les objectifs sont donc :

- ◆ D'observer, tirer les enseignements sur la conduite du programme et des actions,
- ◆ De corriger le plan d'action au fur et à mesure des nécessités, formuler des préconisations,
- ◆ D'impliquer les acteurs locaux dans une réflexion stratégique.

Enfin, l'évaluation finale consiste en un bilan critique des actions entreprises après la fin du projet ou du programme. Elle s'intéresse particulièrement aux réalisations, aux effets et aux impacts des actions conduites en comparant ce qui a été fait à ce qui était prévu de faire. Il s'agit aussi d'apprécier la contribution du projet à l'évolution du territoire.

Objectifs :

- ◆ De répondre aux exigences européennes et d'établir un bilan physique et financier du programme,
- ◆ D'apprécier les effets et les impacts et de la mise en œuvre du programme,
- ◆ De faire des recommandations pour préparer la prochaine programmation LEADER.

2- Modalités financières

Dotation de la FA	268 890.51 €	Opérations programmées	6)
Opérations en cours de montage	1	Montants programmés	207 205.79 €
Opérations envisagées	4	Montants payés	157 366.37 €

3- Animation de la fiche action (réunion thématique, rencontre avec les porteurs de projet)

Reprise de l'animation mi 2021 avec l'arrivée de la gestionnaire puis de l'animatrice.

Une importante reprise des dossiers, de contact avec les porteurs, de pédagogie avec le comité a été effectuée en 2021.

4 – Opérations accompagnées

Animation 2021.

Ratio Programmation/contact porteur de projet **Données non disponibles.**

5 – suivi des indicateurs

Indicateurs de suivi :

- Nombres d'emplois créés : 1.5
- Population couverte : 54 000 (population Pays)

6 – mise en œuvre (facilité)

Nouvelle équipe en place depuis mi 2021.

La composition du comité de programmation a elle aussi changé.

7 – mise en œuvre (difficulté)

- ◆ Covid, difficile d'organiser des comités avec le quorum suffisant
- ◆ Temps de pédagogie sur LEADER important afin de relancer la dynamique auprès des membres du comité de programmation.

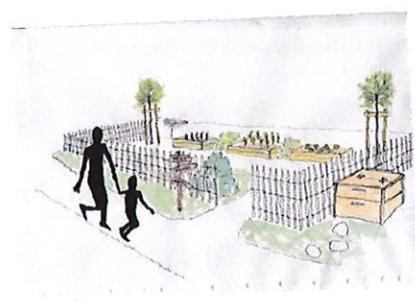
8 - Retour d'expérience

- ◆ Les sélection de projet sont reparties
- ◆ La programmation et le paiement des projets en attente depuis 2019 est en cours grâce à un gros travail de remobilisation des porteurs de projets

9 – Perspectives

Une révision du règlement intérieur pour imposer des délais (6 mois maximum) au projets sélectionnés pour la constitution des demandes de subvention.

2. Opération exemplaire par Orientation stratégique « capitalisation »

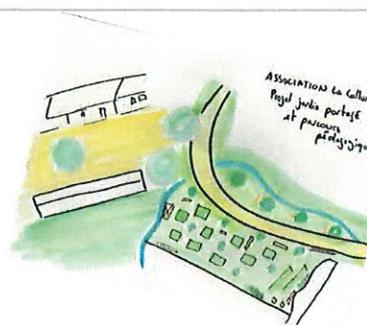
PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT			
OS 01			
Intitulé de l'opération : Parcours pédagogique			Projet structurant <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Bénéficiaire	Association "La Callune"	Mail	lacallune40@gmail.com
Thématiques	Environnement	Tel	06 80 82 18 99
1 – Contexte de mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Association créée suite au constat d'une demande grandissante sur le secteur du nord du pays du Born pour un lieu d'apprentissage et de lien intergénérationnel proche de la nature ◆ Valeurs: l'épanouissement, le respect, l'autonomie, le partage, la coopération et la collaboration, la sensibilisation à l'environnement et à l'écologie, l'ouverture et la bienveillance ◆ Objectif: créer un Tiers Lieu Pédagogique et environnemental ◆ Les activités: un pôle pédagogique (ateliers et espace en libre accès), un espace de travail partagé (co-workers, travailleurs indépendants ou libéraux et autres associations), un espace de gratuité (cabane à dons) et le parcours pédagogique (jardins). 			
2-objectifs			
<p>Objectif: créer du lien social et intergénérationnel autour de l'environnement et accompagner le public dans son cheminement piéton.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement de différentes zones : découverte des végétaux, parcours des 5 sens, parcours des senteurs, sentier nu-pieds, découverte des arbres fruitiers et arbustes nourriciers (inspiration des forêts/ jardins nourriciers) ◆ Création d'un jardin « médicinal », avec des plantes médicinales et aromatiques, amenant les usagers à découvrir ou redécouvrir les bienfaits des plantes ◆ Implantation de panneaux explicatifs tout au long du parcours, afin d'accompagner les particuliers, les groupes scolaires ou les para-scolaires au sujet de la flore et faune locale présente sur le site et aux alentours ◆ Création d'un espace rucher, d'hôtels à insectes autour de zones avec des fleurs mellifère 			
3- description de l'opération			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le projet répond à une volonté de la commune, de créer au cœur du village, un espace de lien social et intergénérationnel ◆ La situation centrale du lieu est idéale pour un tel projet : dans une zone piétonne, en face de la ludo-médiathèque, derrière le fronton et le parc accueillant déjà une aire de jeux, un terrain multi-sport et une zone verte 			

- ◆ Cet emplacement permet au projet de trouver sa place au cœur du village

Tous les publics sont visés: les enfants, les jeunes, les adultes, les familles, les couples, les familles mono-parentales, les aînés...
Ce Tiers-Lieu hybride vient compléter l'attractivité du territoire du nord des Landes et s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire (ESS), en valorisant l'éco-système local et le patrimoine landais.

L'accès au Lieu Ressource est une priorité pour l'association:

- ◆ accessibilité aux personnes porteuses de handicaps
- ◆ différents tarifs de cotisations avec une participation aux ateliers en tarification libre pour les adhérents



Coût du projet :

Leader	6 090 €
Cofinancement	5 510 €
Autofinancement	2 900 €
Total	14 500 €

4- mise en œuvre (résultats)

A ce jour, le projet est en cours de réalisation.

L'association a formulé une demande d'agrément Etablissement de Vie Social (EVS) auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), elle a également bénéficié d'un accompagnement collectif avec la Coopérative des tiers lieux sur sa gouvernance.

Un programme d'activités est régulièrement proposé via une communication auprès des adhérents et des habitants sur les réseaux sociaux et les magazines communaux.

Une concertation avec les citoyens est organisée pour la mise en œuvre du parcours pédagogique (choix des essences, partage de compétences...). Ce volet sera mis en œuvre au printemps 2022.

5-retour d'expérience

Projet en cours de mise en œuvre.

6- Spécificité Leader

L'effet levier LEADER sur ce projet a permis d'aller chercher un cofinancement régional et d'apporter de la visibilité en terme de valorisation sur ce projet.

PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

OS2 - Fiche-action 2.1 « Soutenir les projets et de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité »

Intitulé de l'opération : Halle du partage « La Marensine »

Projet structurant oui non

Bénéficiaire	Commune de Saint-Michel-Escalus	Mail	mairie@saint-michel-escalus.fr
Thématiques	Redynamisation des centres bourgs	Tel	05 58 48 77 01

1 – Contexte de mise en œuvre

La commune de Saint-Michel-Escalus compte environ 300 habitants répartis entre le hameau de Saint-Michel et le bourg d'Escalus. La présence d'un arial dans le bourg face à la mairie en fait un lieu prisé par le marché des producteurs Landais et un centre d'intérêt du village.

Cependant, aucun lieu défini permettait le regroupement d'un marché couvert ou d'un lieu permettant des rassemblement de la population en plein air.

2-objectifs

- ◆ Créer au sein du village un point d'animation de toutes les activités
- ◆ Créer du lien:
 - Patrimonial et culturel (expo, théâtre plein-air...)
 - Patrimonial et touristique (cyclotourisme, parcours culturel, point info tourisme CLN...)
 - Développement économique (marchés de saison, vide-greniers...)
 - Social (rencontres associatives, lieu de rassemblement intergénérationnel)

3- description de l'opération

Le projet consiste à élever sur l'airial la charpente d'une grange sur le modèle des bergeries anciennes, ouverte aux quatre vents. Point de départ d'un circuit pédestre initié par le Département, elle sera également une halte pour de nombreux cyclotouristes. Cet espace sera agrémenté d'un éclairage ponctuel visant à valoriser le cadre végétal naturel et d'un équipement électrique favorisant l'installation des marchands. Un soin particulier sera apporté à l'esthétique de l'ensemble dans un souci d'authenticité et d'intégration dans le site.

Deux objectifs principaux motivent la mise en place de la halle « Marensine » :

- Le souhait de créer au cœur du village un point d'animation de toutes les activités sur le passage stratégique des usagers, touristes, commerçants, associations, élèves...



Coût du projet :

Leader	30 000€
Cofinancement	75 000 €

- La volonté de créer du lien : o Patrimonial et culturel : expositions, théâtre de plein air ; o Patrimonial et touristique : point d'information tourisme, étape cyclotouriste, mobilier interactif ; o Développement économique : marchés de saison, circuits-courts, vide grenier ; o Social : lieu de rassemblement intergénérationnel.	Autofinancement	30 000€
	Total	150 000€

4- mise en œuvre (résultats)

Les travaux de la halle sont en cours.

5-retour d'expérience

C'est un projet phare pour cette commune. Cette première expérience de financement européen est très appréciée par les habitants et le conseil municipal. Ce projet a bénéficié d'un important accompagnement par l'équipe LEADER mais est une réussite.

6- Spécificité Leader

Le cofinancement LEADER a permis de mobiliser des financements régionaux, de l'Etat et de l'intercommunalité.

PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

OS 3

3.1 – Structurer de développer les circuits-courts/de proximité alimentaires

Intitulé de l'opération : Création d'une conserverie/légumerie

Projet structurant oui non

Bénéficiaire	Coopérative du Born	Mail	Lucie Ouvrard contact@cooperative-du-born.org
Thématiques	Circuits-courts	Tel	07 81 77 25 39

1 – Contexte de mise en œuvre

La Coopérative du Born est une initiative qui a été identifiée par un Diagnostic Territorial établi par le Pays Landes Nature Côte d'Argent (dossier en annexe). Ce diagnostic a défini qu'un laboratoire de transformation alimentaire était indispensable pour favoriser les circuits courts sur le territoire. C'est ainsi qu'un collectif d'acteurs (agriculteurs, artisans, élus territoriaux et société civile) se sont réunis depuis 2017 pour co-construire un tel projet (Légumerie / conserverie coopérative). Au sein de ce collectif, les agriculteurs sont les représentants majoritaires. Cette initiative tombe à point nommé au moment où la réglementation se durcit pour imposer, en 2022, aux cantines municipales un approvisionnement en produits biologiques et issus de circuits courts (LOI EGAlim n° 2018-938 du 30 octobre 2018).

Très concrètement, la COOPERATIVE DU BORN est une initiative landaise en cours de déploiement. Dans le cadre de la Démarche Alimentaire de Territoire, la COOPERATIVE DU BORN est une réponse concrète aux besoins exprimés par les agriculteurs locaux et les collectivités. C'est un outil indispensable pour favoriser les circuits courts et le développement d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. LA COOPERATIVE DU BORN est un laboratoire de transformation de denrées agricoles qui produira et commercialisera des légumes locaux et bio de 4ème et 5ème gammes.

Notre laboratoire de transformation prévoit un espace de 50m2 qui sera dédié à la création d'un logement. En effet, notre territoire présente une véritable problématique d'accès à des logements durables pour les personnes y travaillant à l'année.

Ainsi, pour répondre aux difficultés périphériques (transport, logement, moyens financiers) de nos futures recrues, nous pourrions mettre à disposition un logement décent à loyer modéré.

2-objectifs

Les enjeux derrière cet outil sont majeurs :

- Assurer un revenu décent aux agriculteurs ;
- Relocaliser la valeur ajoutée ;
- Apporter une réponse concrète face aux obligations de la loi EGAlim ;
- Créer des emplois locaux à destination des publics vulnérables.

3- description de l'opération

La Coopérative du Born est une initiative qui regroupe un collectif d'acteurs (agriculteurs, artisans, élus territoriaux et société civile) réunis depuis 2017 pour co-construire le projet de création d'un légumerie / conserverie coopérative. Au sein de ce collectif, les agriculteurs sont les représentants majoritaires.



Cette initiative tombe à point nommé au moment où la réglementation se durcit pour imposer, en 2022, aux cantines municipales un approvisionnement en produits biologiques et issus de circuits courts (LOI EGAlim n° 2018-938 du 30 octobre 2018).

Publics cibles :

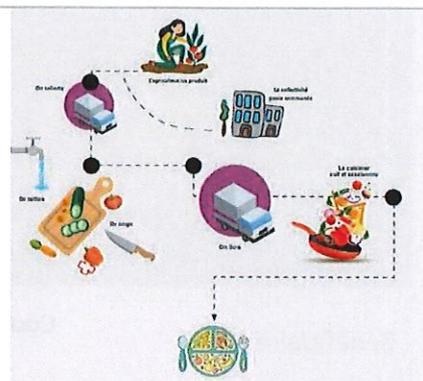
- ◆ **pour les collectivités :** la conserverie / légumerie est un outil de leur Plan Alimentaire de Territoire et leur permettra de répondre aux obligations relatives à la loi EGAlim, notamment sur l'approvisionnement "durable" des cantines ;
- ◆ **pour les producteurs** (maraîchers, agriculteurs) : cet outil leur permettra d'étoffer leur clientèle avec une demande régulière et définie, ce qui induira un revenu décent tout au long de l'année. De plus, cet outil leur permettra de valoriser leurs invendus (conserves) afin de lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ◆ **pour les commerces :** cet outil engendrera une facilité d'accès à des produits locaux, savoureux et labellisés (demande croissante de la part des consommateurs) à des prix raisonnables ;
- ◆ **pour les habitants :** cette initiative favorisera l'accès à une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et à prix accessible au sein du foyer.

Les enjeux derrière cet outil sont majeurs :

- ◆ Assurer un revenu décent aux agriculteurs ;
- ◆ Relocaliser la valeur ajoutée ;
- ◆ Apporter une réponse concrète face aux obligations de la loi EGAlim ;
- ◆ Créer des emplois locaux à destination des publics vulnérables.

Le projet sera générateur d'emplois dès son lancement opérationnel avec :

- 1 ETP sur des fonctions de direction générale
- 1 ETP sur des fonctions de coordination
- 2,42 ETP sur des fonctions de production
- 0,71 ETP sur des missions de logistique (collectes / livraisons).



Coût du projet :

Leader	30 000€
Cofinancement	137 000 €
Autofinancement	144 000€
Total	311 000 €

4- mise en œuvre (résultats)

Le projet est en cours de mise en œuvre.

5-retour d'expérience

Le projet est en cours de mise en œuvre.

6- Spécificité Leader

Ce projet s'intègre parfaitement dans la philosophie de LEADER il a d'ailleurs obtenue la note de sélection la plus haute de la programmation par le comité de programmation du GAL 19.4/20.

Le soutien LEADER ira sur l'acquisition du matériel de la coopérative du Born. Le comité des financeurs a permis d'optimiser les financements sur ce projet très attendu localement.

La coopérative du Born va déposer un statut SCIC pour permettre à la société civile, aux producteurs... de participer à la gestion de cette structure.

Ce projet pourrait être transféré à d'autres territoires ruraux.

3. Evolution de la stratégie Leader

3.1.Evolution de la convention et annexes

Type du document	Modification des documents de mise en œuvre Nature de la modification
Comité 11 du 01/07/2021	
Annexe 2 – Eléments financiers	Ventilation de 32,62% de la maquette financière soit -42 000€ sur la fiche-action 1.1 et +42 000€ sur la fiche-action 5 devant permettre le vote de l'ingénierie LEADER 2021 avec le passage d'un avenant obligatoire (modification >30%)
Annexe 3 – Composition du comité de programmation	<p>Modification des membres publics et privés du comité de programmation</p> <p>ORGANE PUBLIQUE PONS Guy devient titulaire en place de BILLAC Jean Marc MAS Muriel devient titulaire en place de TROUVE Didier PUJOS Eliane devient suppléante en place de PONS Guy DELEST Marie-France devient titulaire en place de GOURDON Jean LEINER Françoise devient suppléante en place de BOURDENX Arnaud GOMEZ Arnaud devient titulaire en place de CARAMANTE Ange LUCIANO Michel devient suppléant en place CAUSSEQUE Marie José NAPIAS Gérard devient titulaire en place de WATTIER Jean GALLEA Thierry devient suppléant en place de NAPIAS Gérard CANTAU Laetitia devient suppléante en place de DUDON Alain NADAU Marie-Françoise devient suppléante en place de LAINE Fabien THOMAS Sandrine devient titulaire en place de NADAU Marie-Françoise</p> <p>ORGANE PRIVE MULTEAU Mireille devient titulaire en place de BELLALOU Sarah VAN HEESWYCK Patrick devient suppléant en place de SOUBIELLE Sandrine THIZY Bernard devient titulaire en place de ALQUIER Benjamin Ivan SIMARD Jean-Pascal devient suppléant en place de MARCHAL Nicolas DELAGE Marc-Olivier devient titulaire en place de VAN HEESW BRUNET Jean devient titulaire en place de RIFFAUD Guillaume ROUSSEL Antoine devient titulaire en place de HUGUET-AMBLARD Valérie HUGUET-AMBLARD Valérie devient suppléante en place de SIMARD Jean Pascal</p>

	<p>QUILLAC Denis devient titulaire en place de HELIES Jean-Marc HELIES Jean-Marc devient suppléant en place de BERTRIN Vincent PARANT Cédric devient titulaire en place de DUSSOUL Sophie DUSSOUL Sophie devient suppléante en place de FAVARON Olivier GIRARD MILLE Michel devient suppléant en place de BRUNET Jean BERTRIN Vincent devient suppléant en place de PAVIE Jean Philippe COTTIN Arnaud devient titulaire en place de PLANTON Rémi PLANTON Rémi devient suppléant en place de JULIEN Nathalie</p>
<p>Consultation écrite du 08/11 au 16/11/2021</p>	
<p>Annexe 2</p>	<p>Élément financier V5 (consul écrite) – ventilation maquette :</p> <p>Fiche action 1.2 : -18 977,16 € Fiche action 2.1 : + 143 086,65 € Fiche action 3.1 : -125 500 € Fiche action 3.3 : -15 500 € Fiche action 5 : + 16 890,51 €</p>
<p>Annexe 3</p>	<p>Adoption du règlement intérieur.</p> <p>Le règlement intérieur permet d'établir la vie du comité de programmation, ses rôles, missions, tâches, membres, mais également la note de sélection des projets.</p> <p>Ce règlement contient 11 paragraphes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La composition du Comité de programmation 2. Responsabilité du Président de la structure porteuse du GAL, du Président du Comité de programmation et de son Vice-Président 3. Fréquence des Comités de programmation 4. Les tâches du Comité de programmation 5. Le fonctionnement des groupes de travail 6. Préparation des réunions du Comité de programmation 7. Consultation écrite du Comité de programmation 8. Secrétariat du Comité de programmation 9. Le dossier du Comité de programmation 10. Les décisions du Comité de programmation

Grilles de sélection des projets	<p>Nouvelles grilles de sélection des projets en 20 points et 2 points bonus</p> <p>En détails :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères de cohérences du projet en 6 points - Critères sur l'impact du projet en 6 points - Critères de finalité durable en 3 points - Critères propres à chaque fiche action en 5 points - Possibilité d'obtenir deux points bonus en lien avec l'échéance de réalisation et l'effet levier LEADER. <p>Notation :</p> <p>12/20 = Avis favorable</p> <p>10- 12/20 = Avis d'ajournement</p> <p><10/20 = Avis défavorable</p>
Comité 11 du 08/12/2021	
Annexe 6	<p>Fiche action mobilisée par le Gal</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Sur des ajouts sur l'ensemble des fiches-actions pour leurs mises en conformité : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les coûts indirects sont éligibles selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel direct éligibles conformément à l'article 68-1b du règlement 1303/2013.</i> - <i>Taux maximum d'aide publique : 100% (sous réserve d'un régime d'aide d'Etat, et le cas échéant, de la réglementation nationale applicables).</i> - <i>Les maîtres d'ouvrage publics devront à minima respecter un taux d'autofinancement du projet sur la base de la réglementation en vigueur (Décret n° 2012-716 -Article L.1111-10 du CGCT), et de ses futures évolutions.</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Sur de nouvelles typologies de dépenses F.A 2.1 « Redynamisation des centres bourgs » : <p><i>Ajout d'une typologie de dépense sur la réalisation de tournées multi-services de proximité, des évènementiels, animations.</i></p> <p>Ces modifications ont été contrôlées et validées au niveau de l'Agence Services Paiements (ASP) et de l'autorité de gestion, la Région.</p>

3.2. Evolution de la maquette financière

	C	Maquette Initiale	Maquette en cours	Tranfert n°1 Date du CP : 08/02/2018	Tranfert n°2 Date du CP : 25/06/2019	Tranfert n°3 Date du CP : 01/07/2021	Tranfert n°4 Date du CP : Consultation écrite du 08/11 au 16/11/2021
TOTAL GENERAL		1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Orientation Stratégique 1 / FA 1	19.2	410 000,00 €	457 022,84 €	0,00 €	108 000,00 €	-42 000,00 €	-18 977,16 €
Fiche action 1.1 - Santé	19.2	370 000,00 €	268 000,00 €		- 60 000,00 €	- 42 000,00 €	
Fiche action 1.2 - Mobilité	19.2	40 000,00 €	189 022,84 €		+ 168 000,00 €		- 18 977,16 €
Orientation stratégique 2 / FA 2	19.2	310 000,00 €	323 086,65 €	-39 000,00 €	-91 000,00 €	0,00 €	143 086,65 €
Fiche action 2.1 - Redynamisation du centre-bourg et du bourg	19.2	220 000,00 €	323 086,65 €	- 39 000,00 €	- 1 000,00 €		+ 143 086,65 €
Fiche action 2.2 - Transition énergétique	19.2	90 000,00 €	0,00 €		- 90 000,00 €		
Orientation stratégique 3 / FA 3	19.2	261 000,00 €	231 000,00 €	39 000,00 €	72 000,00 €	0,00 €	-141 000,00 €
Fiche action 3.1 - Circuit court	19.2	150 000,00 €	47 000,00 €		- 103 000,00 €		
Fiche action 3.2 - Valorisation du patrimoine	19.2	60 000,00 €	99 500,00 €		+ 165 000,00 €		- 125 500,00 €
Fiche action 3.3 - Valorisation des océans	19.2	51 000,00 €	84 500,00 €	+ 39 000,00 €	+ 10 000,00 €		- 15 500,00 €
Orientation stratégique 4 / Coopération	19.3	65 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	-45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Fiche action 4	19.3	65 000,00 €	20 000,00 €		- 45 000,00 €		
Orientation stratégique 5 / Animation	19.4	254 000,00 €	268 890,51 €	0,00 €	-44 000,00 €	42 000,00 €	16 890,51 €
Fiche action 5	19.4	254 000,00 €	268 890,51 €		- 44 000,00 €	+ 42 000,00 €	+ 16 890,51 €
Contrôle				Transfert OK	Transfert OK	Transfert OK	
Taux de transfert (dès que le transfert atteint 30 %, il est nécessaire de réaliser un avenant)				3,00%	26,38%	3,23%	12,31%
Taux cumulé				3,00%	29,38%	32,62%	44,92%

4. Bilan quantitatif

4.1. Bilan par Comité de programmation

4.1.1. Comité 9 : CONSULTATION ECRITE du 22 au 29/03/21

Sélection							
Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant Feeder	Montant total éligible	Sélection O/N

Programmation								
Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant Feeder	Montant total éligible	Sélection O/N	Programmation
RAQU190420CR07 20007	19.4	5	Pays Landes Nature Côte d'Argent	Ingénierie LEADER 2020	49 839,42 €	62 299,28 €	Oui	Oui
RAQU190214DT04 00037	19.2	2.1	Commune de Castets	Halle de Castets	80 000 €	725 365,91 €	Oui	Oui
RAQU190220CR07 20038	19.2	3.3	Communauté de Communes des Grands Lacs	Zéro mégot	5 118.36 €	6 437,80 €	Oui	Oui

Déprogrammation / sous réalisation					
Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Montant Feeder déprogrammé	Montant total éligible initial	Motif

Soit une programmation de 134 957,78€ pour 3 opérations

Numéro Osiris	Déprogrammation/ sous réalisation				Motif
	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Montant Feader déprogrammé	Montant total éligible initial	
RAQU190219CR0720114	19.2	1.2	2 011.61€	30 477.64€	Commune de Gastes -Piétonisation du centre bourg Ecart entre les dépenses prévisionnelles et réalisées à la baisse en raison d'un avenant au marché

4.1.4. Comité 12 du 19/10/2021

Pas de quorum. Ordre du jour reporté en consultation écrite

4.1.5. Comité 13 : consultation écrite du 08/11 au 16/11/2021

Numéro Osiris	Sélection						Sélection O/N
	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant Feader	Montant total éligible	

Numéro Osiris	Programmation						Sélection O/N	Sélection O/N	Programmation
	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant Feader	Montant total éligible			
RAQU190220CR0720041	19.2	3.3	Communauté des communes de Mimizan	Valorisation des déchets de venaison	10 000€	28 362 €	oui	oui	

RAQU190220CR0720040	19.2	3.3	Communauté des communes Côte Landes Nature	Valorisation des déchets de venaison	10 000€	14 866.50€	oui	oui
---------------------	------	-----	--------------------------------------------	--------------------------------------	---------	------------	-----	-----

Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Déprogrammation / sous réalisation		Montant total éligible initial	Motif
			Montant Feader déprogrammé			
RAQU190219CR0720114	19.2	1.2	7 058.28 €		30 477.64€	<i>Erratum du montant à déprogrammer au comité du 01/07/2021 dont la raison reste la même</i> : Ecart entre les dépenses prévisionnelles et réalisées à la baisse en raison d'un avenant au marché.

Soit une programmation de 20 000 € pour 2 opérations.

4.1.6. Comité 14 : comité du 08 décembre 2021

Sélection							
Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant Feeder	Montant total éligible	Sélection O/N
A créer	19.2	3.1	Coopérative du Born	Création d'une conserverie légumerie	30 000€	311 000€	Oui
RAQU190221CR0720059	19.2	3.2	Commune de Linxe	Restauration de l'église de Saint Martin	9 440€	11 800 €	Oui

Programmation								
Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant Feeder	Montant total éligible	Sélection O/N	Programmation
RAQU190220CR0720041	19.2	3.2	Parentis-en-Born	Etude des arènes	22 836 €	28 545 €	oui	oui
RAQU190220CR0720119	19.2	1.2	Pays Landes Nature Côte d'Argent	Mobilité étude	20 000€	37 140 €	oui	oui

Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Déprogrammation/ sous réalisation		Motif
			Montant Feader déprogrammé	Montant total éligible initial	
RAQU190219CR072 0114	19.2	1.2	7 058.28 €	30 477.64€	<i>Erratum du montant à déprogrammer au comité du 01/07/2021 dont la raison reste la même</i> : Ecart entre les dépenses prévisionnelles et réalisées à la baisse en raison d'un avenant au marché.

Soit une programmation de 62 685 € pour 2 opérations.

4.2. Mobilisation du Comité de programmation

Un travail de remobilisation du comité et de pédagogie sur LEADER a fait l'objet de plusieurs comités de programmation en début d'année.

A l'arrivée de l'animatrice avant l'été, le comité de juillet a permis de sélectionner un grand nombre de projets qui étaient en attente.

Dès lors, chaque comité a été repensé pour intégrer une dimension pédagogique par les supports projetés ou des notices rédigées pour une meilleure compréhension du programme. La mobilisation est de plus en plus forte à chaque comité malgré le contexte Covid qui n'a pas toujours permis de tenir les comités en présentiel.

Des nouveaux membres notamment privés souhaitent aujourd'hui intégrer le comité cela démontre la dynamique enclenchée sur le territoire.

Enfin, nous notons que les partenaires du comité : Région, Département, Intercommunalités... sont présents et mobilisés et nos côtés en amont et lors des comités.

4.3. Bilan annuel - Tableau programmation année 2021 (au 31/12/2021)

En 2021 on a programmé 8 dossiers en plus par rapport à 2020 soit un montant de +197 378.42

En détail, fiche action :

- OS1 : 1.2 Etude sur la mobilité du Pays à **20 000 €**
- OS2 : 2.1 Construction d'une halle de la commune de Castets à **80 000 €**
- OS 3 :
 - o 3.2 Etude de la réhabilitation des arènes de la commune de Parentis en Born à **22 836 €**
 - o 3.3 pour le dossier zéro mégot de la Communauté de Commune des Grands Lacs + **4 703€** et les deux dossiers "Valorisation des déchets de venaison" de la communauté de Commune de Mimizan et Côté Lande Nature + **10 000€** chacun.
- OS 5 avec l'ingénierie LEADER 2020 + **49 839,42 €**

Tableau annuelle de la programmation

GAL Landes Nature Côte d'Argent mise à jour du 31/12/2021	TO	(A) Maquette en cours	Nombre de dossiers programmés	(C) Montant Leader programmé	(D) Désengagement	(C - D) programmation actualisée (prenant en compte les désengagements)	% Montant programmation actualisée / Maquette
TOTAL GENERAL		1 300 000,00 €	22	843 251,54 €	16 245,71 €	827 005,83 €	63,62%
Orientation Stratégique 1 / FA 1	19.2	457 022,84 €	4	361 863,77 €	8 444,41 €	353 419,36 €	77,33%
Fiche action 1.1	19.2	268 000,00 €	2	311 386,13 €	1 386,13 €	310 000,00 €	115,67%
Fiche action 1.2	19.2	189 022,84 €	2	50 477,64 €	7 058,28 €	43 419,36 €	22,97%
Orientation stratégique 2 / FA 2	19.2	323 086,55 €	4	179 999,97 €	789,33 €	179 210,64 €	55,47%
Fiche action 2.1	19.2	323 086,55 €	4	179 999,97 €	789,33 €	179 210,64 €	55,47%
Fiche action 2.2	19.2	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Orientation stratégique 3 / FA 3	19.2	231 000,00 €	8	87 810,51 €	640,47 €	87 170,04 €	37,74%
Fiche action 3.1	19.2	47 000,00 €	1	5 949,99 €	12,38 €	5 937,61 €	12,63%
Fiche action 3.2	19.2	99 500,00 €	2	37 579,07 €	0,00 €	37 579,07 €	37,77%
Fiche action 3.3	19.2	84 500,00 €	5	44 281,45 €	628,09 €	43 653,36 €	51,66%
Orientation stratégique 4 / Coopération	19.3	20 000,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Fiche action 4	19.3	20 000,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Orientation stratégique 5 / Animation	19.4	268 890,51 €	6	213 577,29 €	6 371,50 €	207 205,79 €	77,06%
Fiche action 5	19.4	268 890,51 €	6	213 577,29 €	6 371,50 €	207 205,79 €	77,06%

4.4 Statistiques

Portage public ou privé par orientation stratégique (sélectionné, programmé et payé)

	Portage public	Portage privé
Orientation stratégique 1	4	0
Orientation stratégique 2	4	Mais 1 dossier d'une association est en cours d'instruction 0
Orientation stratégique 3	8	0
TOTAL	16	Mais un dossier d'une entreprise (conserverie du Born) est en cours d'instruction 0

Nombre de dossiers programmés répartis par Communauté de Communes

	Communauté de Commune des Grands Lacs	Communauté de Commune de Mimizan	Communauté de Commune de Côte Landes Nature	Pays / Autres (SIVOM)
Orientation stratégique 1	1	1	1	1
Orientation stratégique 2	1	0	3	0
Orientation stratégique 3	3	2	1	2
TOTAL	5	3	5	3

Pourcentage des dossiers par thématique sur les 16 dossiers programmés

	%	Remarques	Impact
Santé	12.5%	2 dossiers dont un structurant	Impact sur l'ensemble du territoire : la localisation des projets permettent à plusieurs communes de bénéficier des services de santé à proximité de chez eux.
Mobilité	12.5%	2 dossiers	Au niveau Communal pour la piétonisation de Gastes et au niveau du Pays pour l'étude mobilité mais sans encore d'impact concret
Dynamisation des centres Bourg	25%	4 dossiers	Projets qui bénéficient principalement aux locaux de la commune mais les animations (marchés, exposition etc qui a lieu au Halle) peuvent impacter les habitants des communes alentours et les touristes
Transition énergétique	0%	Pour le moment pas de projet sur cette thématique	
Circuit-Court	6.25%	1 dossier mais deux ont été sélectionnés et programmé en 2022	Etude circuit-cours au niveau du Pays
Patrimoine	12.5%	2 dossiers mais deux sélectionnés et à programmer en 2022	Au niveau communal principalement mais les habitants des communes alentours et touristique aussi
Déchets	31 %	5 dossiers mais 3 dossiers sont en cours d'instruction	Fort impact sur tout le territoire. En exemple l'écomobile qui est un véhicule pour la sensibilisation et le tri des déchets allant dans plusieurs communes du territoire et proposant régulièrement des ateliers.

5. Evolution depuis le début de programme

Tableau annuelle complète au 31/12/2021 avec les dossiers sélectionnés, programmés et envisagés

TO	(A) Maquette en cours	(B) Nombre de dossiers sélectionnés	(B) Montant Leader sélectionnés	(C) Nombre de dossiers programmés	(C) Montant Leader programmés	(D) Désengagement	(C-D) programmation actualisée (prenant en compte les désengagements)	% Montant programmation actualisée / Maquette	(A-C+D) Crédits disponibles après programmation réelle (prenant en compte les désengagements)	Paiement	(A-B-C+D) Crédits disponibles (après programmation et prenant en compte les dossiers sélectionnés et les désengagements)	(E) Opérations envisagées (aucun passage en coprog/CUC)	(A-B-C-E+D) Crédits disponibles (après programmation et prenant en compte les dossiers envisagés, les dossiers sélectionnés et les désengagements)
TOTAL GENERAL	1 300 000,00 €	14	347 404,00 €	22	843 251,54 €	16 245,71 €	827 005,83 €	63,62%	472 994,17 €	634 330,41 €	125 590,17 €	534 320,00 €	-408 729,83 €
Orientation Stratégique 1 / FA 1	457 022,84 €	2	66 148,00 €	4	361 853,77 €	8 444,41 €	353 419,36 €	77,33%	103 603,48 €	333 419,36 €	37 455,48 €	80 000,00 €	-42 544,52 €
Fiche action 1.1	268 000,00 €	0	0,00 €	2	311 386,13 €	1 386,13 €	310 000,00 €	115,67%	-42 000,00 €	310 000,00 €	-42 000,00 €	10 000,00 €	-52 000,00 €
Fiche action 1.2	189 022,84 €	2	66 148,00 €	2	50 477,64 €	7 058,28 €	43 419,36 €	22,97%	145 603,48 €	23 419,36 €	79 455,48 €	70 000,00 €	9 455,48 €
Orientation stratégique 2 / FA 2	323 066,65 €	4	145 000,00 €	4	179 999,97 €	789,33 €	179 210,64 €	55,47%	143 876,01 €	99 210,64 €	-1 123,99 €	175 600,00 €	-176 723,99 €
Fiche action 2.1	323 066,65 €	4	145 000,00 €	4	179 999,97 €	789,33 €	179 210,64 €	55,47%	143 876,01 €	99 210,64 €	-1 123,99 €	175 600,00 €	-176 723,99 €
Fiche action 2.2	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Orientation stratégique 3 / FA 3	231 000,00 €	7	94 440,00 €	8	87 810,51 €	640,47 €	87 170,04 €	37,74%	143 829,96 €	44 334,04 €	49 389,96 €	130 000,00 €	-80 610,04 €
Fiche action 3.1	47 000,00 €	2	40 000,00 €	1	5 949,99 €	12,38 €	5 937,61 €	12,65%	41 062,39 €	5 937,61 €	1 062,39 €	30 000,00 €	-28 937,61 €
Fiche action 3.2	99 500,00 €	2	24 440,00 €	2	37 579,07 €	0,00 €	37 579,07 €	37,77%	61 920,93 €	14 743,07 €	37 480,93 €	90 000,00 €	-52 519,07 €
Fiche action 3.3	84 500,00 €	3	30 000,00 €	5	44 281,45 €	628,09 €	43 653,36 €	51,66%	40 846,64 €	23 653,36 €	10 846,64 €	10 000,00 €	846,64 €
Orientation stratégique 4 / Coopération	20 000,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Fiche action 4	20 000,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Orientation stratégique 5 / Animation	268 890,51 €	1	41 816,00 €	6	213 577,29 €	6 371,50 €	207 205,79 €	77,08%	61 864,72 €	157 366,37 €	19 868,72 €	138 720,00 €	-118 851,28 €
Fiche action 5	268 890,51 €	1	41 816,00 €	6	213 577,29 €	6 371,50 €	207 205,79 €	77,06%	61 864,72 €	157 366,37 €	19 868,72 €	138 720,00 €	-118 851,28 €

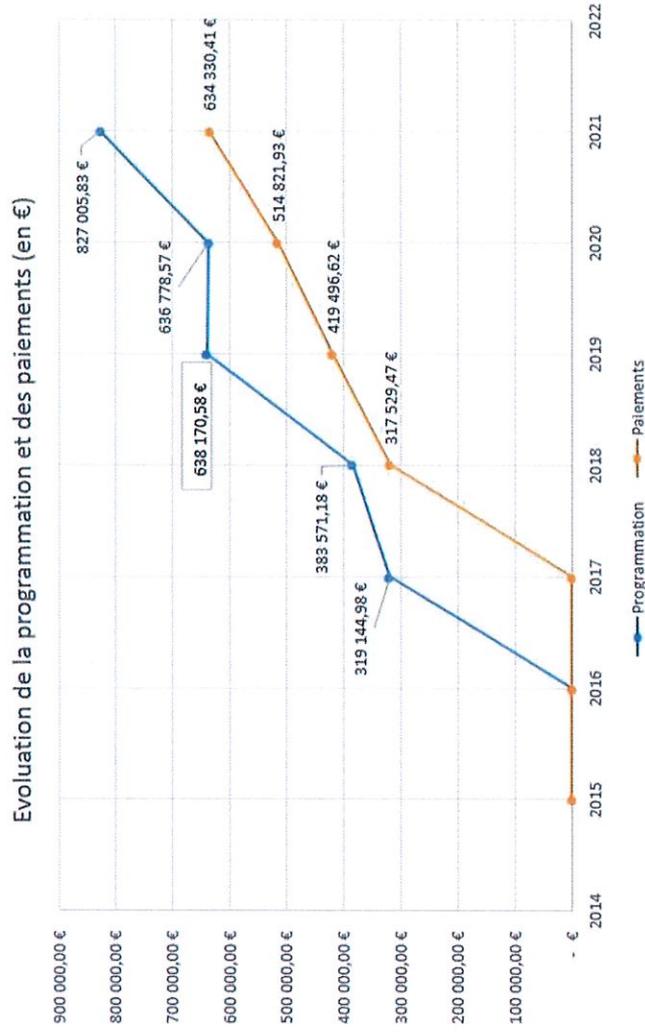
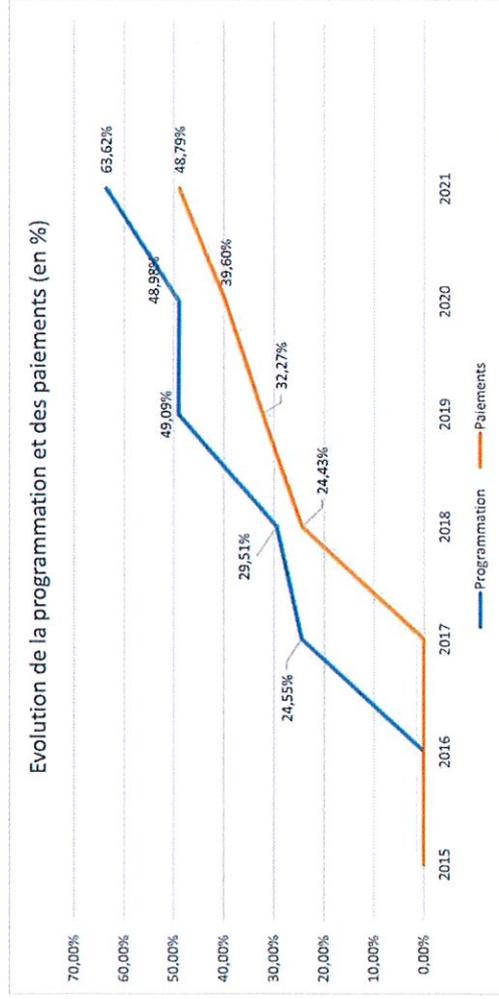
Rythme des sélections et programmation de 2015 à 2021

Sans la programmation des dossiers animations de 2015 à 2021

	SELECTION		PROGRAMMATION	PAIEMENT
	OUI	NON		
2015	0	0	0	0
2016	+1	0	0	0
2017	+5	4	+1	0
2018	+3	0	0	+1
2019	+17	1	+11	+3
2020	0	0	0	+7
2021	+7	2	+6	+4

L'année la plus riche en sélection et en programmation s'est déroulé en 2019. L'année 2021 a pu rattraper de nombreux retard lié à l'arrêt du programme sur l'année 2020 et relancer la quadrance des sélections.

Evolution depuis le début de la programmation :



Commentaire graphique :

L'évolution est constante sauf en 2020 où il y a une stagnation du programme dû à l'absence de comité de programmation. La baisse entre 2019 et 2020 s'explique vis-à-vis de dossiers programmés payés avec des désengagements. Cette programmation LEADER « à l'arrêt » a pénalisé le rythme attendu de programmation et sélection des dossiers par l'autorité de gestion des fonds européens (la Région).

En 2021, l'équipe LEADER n'a pu être reconstituée qu'en cours d'année. Dès juin, un rattrapage des dossiers en retard de programmation et de paiement et une relance du programme avec de nouveaux projets sélectionnés.

L'année 2022, sera donc une année complète rythmée par la programmation 2014-2020 encore en cours et le démarrage de la nouvelle 2021-2027 à venir. Au niveau de la maquette financière actuelle, **9,66% des crédits sont encore disponibles soit 125 590 €** pour sélectionner de nouveaux projets. En complément, la candidature du GAL à une enveloppe de **crédits supplémentaires à hauteur d'environ 425 000€ est en cours d'étude par la Région**. Celle-ci permettrait de sélectionner de nombreux projets en attente à ce jour.

Validé par le comité de programmation du 16 mars 2022.

<p>Le Président de la structure porteuse du GAL</p> 	<p>Le Président du GAL</p> 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------



TYPLOGIES D'INVESTISSEMENT - Année 2021
Nom du GAL : PAYS LANDES NATRUE COTE D'ARGENT

	Tourisme	Culture Patrimoine	Santé	Numérique/TIC	Agriculture/circuit court alimentaire	Enfance/jeunesse	Sports/loisirs	Environnement/climat/transition énergétique	Lien ville-campagne	Bois/forêt	Mobilité	Développement économique/ressources locales/ESS/économie circulaire	Logement/habitat/urbanisme rural	Accueil/services à la population
Nombre opé sélectionnées	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	3	0	0
Montant sélectionné	0,00 €	9 440,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 148,00 €	63 369,43 €	0,00 €	0,00 €
Nombre opé programmées	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	1	1	0	0
Montant programmé	0,00 €	22 836,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 703,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	78 876,00 €	0,00 €	0,00 €